

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Sommaire

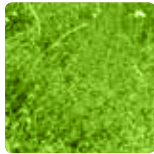
p. 4
Institutionnel



p. 51
**Développement
économique**



p. 9
Environnement



p. 54
Tourisme



p. 31
**Patrimoine
historique et culturel**



p. 57
**Communication
et sensibilisation**



p. 34
**Architecture /
Urbanisme / Paysage**



Les élus et le comité syndical en 2018

Collège des délégués des communes

ASNIERES-SUR-OISE	Paule LAMOTTE Carine LECOANET	LASSY	Jean-Pierre BLAIMONT Marie THILLIET
APREMONT	Daniel DOUCÉLIN Frédéric DUROSOY	LE PLESSIS-LUZARCHES	Alain MELIN Estelle BENOIT
AUMONT-EN-HALATTE	Christel JAUNET Didier GROSPIRON	LUZARCHES	Damien DELRUE Amandine DIUDAT
AVILLY-SAINT-LEONARD	Bertrand GUILLELMET Irène GRAZDA	MAREIL-EN-FRANCE	Cédric MORVAN Vincent TOMKIEWICZ
BARBERY	Dimitri ROLAND Vincent BOUCHER	MONTAGNY-SAINTE-FELICITE	Jean-Paul DOUET Jeanne BOULANGER
BARON	Julien BOCQUILLON Brice DE LA BEDOYERE	MONTEPILLOY	Patrice URVOY Laurent BLOT
BEAUREPAIRE	Philippe FROIDEVAL Thierry BENARD-DEPEAUPUIS	MONT-L'EVEQUE	Patrice LARCHEVEQUE Valéry PATIN
BELLEFONTAINE	Alain RINCHEVAL Éric COLLIN	MONTLOGNON	Daniel FROMENT Benoît DESHAYES
BORAN-SUR-OISE	Philibert de MOUSTIER Jannick RONCIN	MORTEFONTAINE	Ghislain JONNART Christian LAMBLIN
BOREST	Bruno SICARD Vincent BACOT	OGNON	Yves MENEZ Gilbert PERRIER
BRASSEUSE	Maxime ACCIAI Robert FEYT	ORRY-LA-VILLE	Henri HERRY Laurence AUGUSTE
CHAMANT	William LESAGE Patricia BOWMAN	PLAILLY	Géraldine BYCZINSKI Sophie LOURME
CHANTILLY	Frederic SERVELLE Éric WOERTH	PONT-SAINTE-MAXENCE	Bernard FLAMANT Alain BATTAGLIA
CHATENAY-EN-FRANCE	Jacques RENAUD Nicolas MOREAU	PONTARME	Judith NEVES Jean-Paul LHERMITTE
CHAUMONTEL	Betty HUYLEBROECK Evelyne POIGNON	PONTPOINT	Christophe ALVARES Bertrand BAECKEROOT
COURTEUIL	François DUMOULIN Geneviève MATHIS	PRECY-SUR-OISE	Adeline SCHULD Emmanuel DE LA BEDOYERE
COYE-LA-FORET	François DESHAYES Serge LECLERCQ	RARAY	Nicolas DE LA FOURNIERE Michel DUCHOSSOY
CREIL	Loubina FAZAL Yvette FOURRIER-CESBRON	RHUIS	Hervé RENAULT Sylvie LECLAIR
EPINAY-CHAMPLATREUX	Emmanuel DE NOAILLES Michèle CLAUDE	ROBERVAL	Jean-Claude CARBONNIER Sophie TORDEUR
ERMENONVILLE	Yveline LE MIGNOT Anna MORIN	RULLY	Daniel DERNIAME Annick LEFEZ
FLEURINES	Guy NODON Michel CAILLOUX	SAINT-MAXIMIN	Pascale LOISELEUR Julie BONGIOVANNI
FONTAINE-CHAALIS	Alexis PATRIA Hervé LECOEUR	SENLIS	Ariane COLLARD Dominique GEHAN
FOSSES	Pierre BARROS Dominique DUFUMIER	SEUGY	Jean-Noël MOISSET Alain VERON
GOUVIEUX	Patrice MARCHAND Aline VOEGELIN	SURVILLIERS	Patrice MENERAT Agnès BAGATO
JAGNY-SOUS-BOIS	Jacqueline HOLLINGER Sébastien FERRACHAT	THIERS-SUR-THEVE	Yves CHERON Sylvia MOREAU
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Marie-Claire GIBERGUES Daniel DRAY	VER-SUR-LAUNETTE	Jean-Pierre VAN GEERSDAELE Christian LAMOUR
LAMORLAYE	Nicolas MOULA Michel ROUX	VERNEUIL EN HALATTE	

Collège des délégués des communes (suite)

VIARMES	Sarah BEHAGUE Gérard ALLART	VILLIERS-LE-SEC	Patrick DEZOBRY Eric MONMIREL
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	Géraud MADELAINE Laurent NOCTON	VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Jean-Pierre MALAQUIN André GILLOT
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Emmanuel RAMBURE-LAMBERT Laurent SAINT-AUBIN		

Collège des délégués des régions

Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil régional des Hauts-de-France
 Nathalie LEBAS, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Denis PYPE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Didier RUMEAU, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Mylène TROSZCZYNSKI, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
 Samira AIDOUUD, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Elvira JAOUEN, Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Collège des délégués des départements

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante Nicole COLIN Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 Arnaud DUMONTIER, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
 Nicole LADURELLE, Conseillère Départementale de l'Oise
 Corry NEAU, Conseillère Départementale de l'Oise
 Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental du Val d'Oise

Le Bureau

Président :

Patrice MARCHAND, Maire de Gouvieux

Vice-Présidents :

Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France
 Corry NEAU, Conseillère Départementale de l'Oise
 Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 Jacques RENAUD, Maire de Châtenay-en-France

Les autres membres :

Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, ou son représentant Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Nathalie LEBAS, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Denis PYPE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Didier RUMEAU, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Samira AIDOUUD, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Elvira JAOUEN, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante Nicole COLIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 Arnaud DUMONTIER, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
 Nicole LADURELLE, Conseillère Départementale de l'Oise
 Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental du Val d'Oise
 Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
 Géraud MADELAINE, Conseiller municipal de Villers-Saint-Frambourg
 YVES CHERON, Maire de Ver-sur-Launette
 Daniel FROMENT, Maire de Montlognon
 Frédéric SERVELLE, Maire-adjoint de Chantilly
 Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Maire-adjoint de Verneuil-en-Halatte
 Damien DELRUE, Maire de Luzarches
 Paule LAMOTTE, Maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise
 Alain RINCHEVAL, Maire-adjoint de Bellefontaine

Ont participé aux réunions de travail (avec voix consultative), les représentants de :

Abbaye de Royaumont • Abbaye Royale du Moncel • Abiosol • Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie • Agence de l'eau Seine-Normandie • Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée • Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Association des Entomologistes de Picardie • Association du Pavillon de Manse • AU5V • Association Syndicale du Lys • Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement • Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France • Chambre d'Agriculture de l'Oise • Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise • Chambre Interdépartementale d'Agriculture Versailles Val d'Oise Yvelines • Chambre Interdépartementale de Commerce et d'industrie d'Ile-de-France • Chambre des Métiers de l'Oise • Chambre des Métiers du Val d'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre du val d'Oise • CoPASol • Tourisme Equestre de l'Oise • Oise Tourisme • Val d'Oise Tourisme • Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise • Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne • Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France • Communauté de Communes du Pays de Valois • Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte • Communauté de Communes Senlis Sud Oise • Communauté de Communes Thelloise • Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du Val d'Oise • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de l'Oise • Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien • Conservatoire Botanique national de Bailleul • Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie • Directions Départementales des Territoires • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie • Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France • Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France • Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine • Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise • Fédération des Chasseurs Essonne/Val d'Oise/Yvelines • Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique • Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Oise • Forestiers privés de l'Oise • France Galop • Gîtes de France Val d'Oise • Institut de France Domaine de Chailis • Institut de France Domaine de Chantilly • Inspection Académique de l'Oise • Inspection Académique du Val d'Oise • Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France • Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Nord Picardie Bois • Office National des Forêts • Office du Tourisme de Chantilly • Office du Tourisme Creil Sud Oise • Bureau d'information touristique d'Ermenonville • Office du Tourisme Luzarches – Pays de France • Office du Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte • Office du Tourisme de Senlis • Office de services et d'informations de Verneuil-en-Halatte • Office du Tourisme de Viarmes • Office du Tourisme d'Asnières-sur-Oise • Parc Astérix • Picardie Nature • Préfecture de Région Ile-de-France • Préfecture de Région Hauts-de-France • Préfecture de l'Oise • Préfecture du Val d'Oise • Rectorat d'Amiens • Rezo Pouce • Sauvegarde Asnières Baillon • SAFER Ile-de-France • SAFER Hauts-de-France • SAFHEC • SITRARIVE • SIGEPOV • SIABY • SICTEUB Thève et Ysieux • Syndicat interdépartemental du SAGE Nonette • Syndicat Energie de l'Oise • Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise • Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications • SMDO • Terre de Liens • UNICEM • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Oise • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine du val d'Oise • Union des Amis du Parc naturel régional Oise - Pays de France • Un château pour l'emploi • Val d'Oise Environnement



INSTITUTIONNEL

Vie du syndicat mixte

Calendrier : Janvier à décembre 2018

■ Le Comité syndical s'est réuni à 3 reprises :

- **Le 14 mars** : Point sur la révision de la Charte, débat d'orientations budgétaires, candidature du Parc à la Présidence et à l'animation des sites NATURA 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi », ouverture des heures de vacation.
- **Le 28 mars** : Présentation du schéma des mobilités actives, comptes administratifs 2017, comptes de gestion 2017, budgets primitifs 2018, rapport d'activités 2017, convention-cadre avec le CPIE.
- **Le 20 juin** : Programme d'actions 2018, décisions modificatives n°1, convention avec la Chambre d'agriculture de l'Oise, convention avec les 3 autres PNR franciliens pour la mise en place et le suivi du dispositif GEOTREK, contrat avec l'ADICO pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel, demande de financement pour le programme LEADER, adhésion à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France, augmentation des heures de vacation, ouverture d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe).

■ **Le Bureau, quant à lui, s'est réuni à 7 reprises** : les 28 février, 14 mars, 28 mars, 24 avril, 20 juin, 1er octobre et 3 décembre. Il a examiné 50 dossiers.

Outre la préparation des comités syndicaux et les avis, le Bureau est amené à statuer sur la mobilisation des différents fonds.

■ Les commissions se sont réunies à 13 reprises :

- Patrimoine naturel et réseaux écologiques, présidée par M. CHERON
- Ressources naturelles énergie climat, présidée par M. DUFUMIER
- Patrimoine historique et culturel, présidée par M. FLAMENT avec pour Vice-Président M. URVOYE
- Architecture, urbanisme, paysage, présidée par M. RENAUD, avec pour Vice-Président M. DRAY
- Agriculture/cheval, présidée par M. de MOUSTIER
- Forêt/filière bois, présidée par M. LAMBLIN
- Activités des entreprises, présidée par M. GILLOT
- Tourisme, présidée par M. DELRUE
- Communication/sensibilisation, présidée par Mme JAUNET
- Administration et finances, présidée par M. ARCIERO et M. LECLERCQ

Au-delà des réunions de commission et sous-commission, le travail du Parc se fait par le biais de très nombreux comités de pilotage qui assurent, sur un plan opérationnel, la mise en œuvre des actions.



COMMISSIONS

Toutes, Bureau,
Comité syndical



CONTACT

Sylvie CAPRON

QUELQUES CHIFFRES

50

dossiers examinés
par le bureau

23

opérations proposées dans
les programmes d'actions

33

dossiers financés
par les fonds



COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Vie du syndicat mixte

■ Éléments de budget :

Les dépenses pour le fonctionnement se sont élevées en 2018 à **1 177 000 €**. Rappelons que les recettes proviennent à 20% des communes, 10% de l'État et 70% des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et du Département de l'Oise. La région Ile-de-France prend désormais à sa charge les dépenses du Département du Val d'Oise.

Le programme d'actions 2018 déposé auprès des Régions et des Départements, financeurs des programmes d'actions, a comporté **23 opérations**, pour un coût global (participation des maîtres d'ouvrages comprise) de **881 462 €**.

■ Équipe du Parc :

Départs/arrivées :

En mars 2018, Jean VARJABEDIAN, responsable administratif et financier a quitté le Parc. C'est Danielle BRIGTHON qui reprend en partie son poste, notamment la partie financière.

En décembre 2018, Dorothée RULENCE, chargée de communication, a bénéficié d'une mutation et occupe de nouvelles fonctions à Noyon. Elle est remplacée par Emmanuelle PILLAERT, à compter du 4 mars 2019.

MOBILISATION DES FONDS

■ Mobilisation du fonds "Études d'aménagement"

- Études d'aménagement pour l'étude de phasage technique et financière des travaux d'aménagement de la traversée de Chaumontel
- Esquisses architecturales pour des vestiaires de sports à Luzarches
- Étude de signalisation d'information locale à Luzarches
- Étude de signalisation d'information locale à Senlis
- Étude d'aménagement des abords de l'église à la Chapelle-en-Serval

■ Mobilisation du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles

- Projet de construction de bâtiments au niveau d'une plateforme de compostage agricole à Boran-sur-Oise
- Projet de construction d'un projet équestre sur la commune de Fosses
- Projet d'extension d'un bâtiment de stockage agricole sur la commune de Mareil-en-France
- Intégration d'un nouveau bâtiment agricole à Mortefontaine

■ Mobilisation du fonds « Expertises environnementales »

- Expertise juridique sur l'éclairage public

■ Mobilisation du fonds « en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal » : 22 dossiers

CONVENTIONS

- Convention-cadre avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pays de l'Oise
- Convention avec la Chambre d'agriculture de l'Oise
- Convention avec les 3 autres Parcs naturels régionaux franciliens pour la mise en place du dispositif GEOTRECK
- Convention avec le Département de l'Oise pour le passage grande faune du projet de mise à 2x2 voies de la RD 1330
- Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette et la commune de Courteuil, pour la préservation des populations d'Agriion de mercure en vallée de la Nonette entre Chantilly et Senlis

Synthèse des avis

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le Parc développe une importante activité de conseil et est amené à rendre des avis sur des projets variés, tant en matière d'urbanisme, de construction, que d'infrastructures, d'installations classées, de carrières, etc.

Cette activité est essentielle et requiert beaucoup de temps et d'énergie, dans un cadre relationnel souvent difficile, parfois conflictuel. Elle permet de faire évoluer les projets, voire d'amener dans certains cas leurs promoteurs à les reconsidérer. Elle a donc un impact fort sur l'évolution de notre territoire, même si elle reste peu visible par l'habitant qui ne voit que le résultat final (projet modifié ou non réalisation du projet).

Depuis janvier 2016, date d'échéance de la Charte et dans l'attente de son renouvellement, les avis du Parc n'entrent plus dans un cadre réglementaire. Le PNR n'est plus personne publique associée lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Néanmoins, le Parc continue à être interrogé, en qualité d'expert sur des projets, par les services de l'État, les communes, les Départements et Régions ou par des porteurs de projets privés.

Par ailleurs, il est régulièrement interrogé par l'Autorité environnementale pour donner des observations sur les dossiers que celle-ci examine.

Depuis environ un an, les délais d'instruction tendent à se réduire, le Parc n'a souvent qu'un mois, à compter d'une saisine mail, pour donner un avis. Il devient alors très difficile de faire coïncider la date de rendu d'un avis avec la tenue d'un Bureau. Aussi, il a été décidé d'inviter tous les membres du Bureau, pour discuter du projet et de l'avis, mais sous la forme d'une commission « avis » ; ce qui permet de ne pas être tenu par les délais d'invitation et le quorum. Le Président rend compte de l'avis de la commission lors du Bureau suivant. Si les délais le permettent (avis informel sans délai, avis compatible avec la tenue d'un bureau, etc.), l'avis est soumis au Bureau et non à la commission.

Le tableau ci-dessous présente les principaux avis donnés en Bureau ou en Commission Avis sur les dossiers importants du territoire. Il ne recense pas de façon exhaustive l'ensemble des conseils délivrés par les chargés de mission. Il ne traite pas non plus des avis techniques sur les documents d'urbanisme.

Il a vocation à illustrer l'action du Parc lors de la définition et/ou la conduite des projets importants pour le territoire.



COMMISSIONS

Toutes, Bureau



CONTACT

Sylvie CAPRON

■ EAU – CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES – CARRIÈRES – DÉCHETS - ÉNERGIE

- Avis sur le projet de la société SAS Equi-Energies relatif à l'obtention d'une autorisation environnementale pour un projet de création d'une unité de méthanisation et de combustion de biomasse sur la commune de Gouvieux.
- Avis sur le projet de la Société CARRIERE DE BORAN relatif à une installation de stockage de déchets inertes sur les communes de Boran-sur-Oise et Précy-sur-Oise.

■ DOCUMENTS D'URBANISME

- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Boran-sur-Oise
- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de la Chapelle-en-Serval
- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Viarmes
- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Vineuil-Saint-Firmin

QUELQUES CHIFFRES

6

dossiers

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Révision de la Charte

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu en 2017, le Parc a poursuivi les discussions avec les Régions et les Départements pour la finalisation des annexes du projet de charte, à savoir le projet de budget pluriannuel en fonctionnement et en programme d'actions sur 3 ans et la modification des statuts du syndicat mixte.

De nombreux échanges ont eu lieu durant cette année 2018, notamment un certain nombre de réunions se sont tenues :



COMMISSIONS

Bureau, Comité syndical



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes, Régions, Départements, État



CONTACT

Sylvie CAPRON

9 janvier 2018 : Réunion technique avec les services des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et les Départements de l'Oise et du Val d'Oise.

25 mai 2018 : Nouvelle réunion technique avec les services des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et les Départements de l'Oise et du Val d'Oise.

3 juillet 2018 : Réunion entre le Président du Parc, le Vice-Président de la Région Hauts-de-France en charge des Parcs naturels régionaux et les Conseillers régionaux délégués du Parc.

9 octobre 2018 : Réunion entre le Président et le Vice-Président du Parc, la Vice-Présidente de la Région Ile-de-France en charge des Parcs naturels régionaux.

Par ailleurs, ces questions ont été traitées lors de plusieurs réunions du Bureau et du Comité syndical, notamment lors :

- Du Bureau du 28 février
- Du Comité syndical du 14 mars
- Des Bureau et Comité syndical du 20 juin
- Du Bureau du 27 septembre

D'autre part, des actions d'informations sur la révision de la charte se sont poursuivies en 2018, notamment :

Le 31 janvier : Présentation du Parc lors d'un Conseil communautaire de la Communauté de communes Carnelle-Pays de France.

Le 15 février : À l'invitation de Monsieur Belmels, Maire de Presles, présentation du Parc aux Maires de Presles, Nerville-la Forêt, Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Enfin, **une lettre du Bureau** a été mise en place et est adressée à tous les conseillers municipaux pour donner de l'information, notamment sur la révision de la Charte, durant cette période. **4 numéros ont été édités.**

*** Au fil de la Charte ...**

ACTUALITES SUR LA REVISION DE LA CHARTE

Le dossier qui doit être soumis aux délibérations des collectivités doit comporter des annexes dont un budget prévisionnel sur 3 ans, pour le fonctionnement et pour les actions.

Ce numéro de la lettre propose de faire le point sur le budget de fonctionnement futur. La prochaine Lettre abordera le programme d'actions.

La Charte 2004/2016 avait pris le parti d'un mode de fonctionnement économe et d'une équipe resserrée, constituée quasi exclusivement d'experts. Il s'agit de l'une des plus petites des PNR de France. Il est proposé de conserver le même principe d'économie budgétaire, tout en tenant compte de l'augmentation du périmètre. C'est ce qui a été présenté et négocié avec les Régions et les Départements.

Deux hypothèses ont été élaborées et présentées aux Régions :

Hypothèse d'un périmètre à 86 communes :
Si l'on retient le périmètre maximal de 86 communes, l'extension du Parc génère 35,6 % d'augmentation de son activité. Sur une base de 17 personnes employées actuellement par le Parc, cela représente 6 postes supplémentaires.

Hypothèse d'un périmètre à 70 communes :
Lorsque l'on envisage un périmètre final à 70 communes adhérentes, il convient de renforcer l'équipe à raison de 3 personnes.

Compte tenu des contraintes budgétaires des collectivités, c'est l'hypothèse d'un périmètre à 70 communes qui a été validée.

La lettre du bureau.

QUELQUES CHIFFRES

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

9

réunions

4

lettres



ENVIRONNEMENT

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Communes, Conseil départemental de l'Oise

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Actions de préservation des corridors écologiques

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Conformément à ses engagements, le Parc met en œuvre tous les moyens pour renforcer et améliorer l'efficacité des corridors écologiques et des liaisons biologiques. Pour cela, il réalise des études ou des expertises afin de connaître avec précision le fonctionnement de ces corridors écologiques et définir, en étroite concertation avec les communes, les propriétaires et les gestionnaires de ces espaces, les actions de préservation, de reconquête et de gestion.

Par ailleurs, le Parc veille à ce que des projets ne viennent pas remettre en cause des continuités écologiques. Il intervient lors de l'élaboration des projets d'aménagement et des documents de planification pour que les corridors écologiques soient pris en compte.

Le Parc demande aux communes en cours d'élaboration ou de révision de PLU d'inscrire le corridor écologique avec un zonage propre et un règlement spécifique (clôture, construction de bâtiments agricoles) dans leur document. En 2018, ce fut notamment le cas pour l'élaboration du PLU de Boran-sur-Oise, La Chapelle-en-Serval, Viarmes et Vineuil-Saint-Firmin.

■ Continuité Chantilly-Halatte :

Le corridor entre la forêt de Chantilly et celle d'Halatte est limité à quelques parcelles non urbanisées ou non clôturées entre Senlis et Vineuil-Saint-Firmin. Plus au nord, la RD1330, provoque une importante fragmentation de cette continuité.

Le maintien de la fonctionnalité du corridor est conditionné à la conservation stricte d'un espace de circulation pour la faune de part et d'autre de la vallée de la Nonette (coupure d'urbanisation, absence de clôture...) et à la réduction de l'effet de coupure de la RD 1330.

En 2008, une première expertise avait permis de préciser certains éléments de fonctionnalité qui ont été valorisés lors de la réalisation des PLU des communes concernées avec la création de zonages « continuité écologique » en zones agricole et naturelle. Ces connaissances ont également été utilisées dans différents dossiers (création de clôtures, dossiers MAE...).

Des démarches ont été engagées en 2018 afin d'actualiser ces connaissances et identifier les améliorations possibles : Accueil d'un stagiaire (cartographie des éléments de fragmentation, clôtures notamment, de ce corridor), rencontres avec des propriétaires et visites de terrains avec différents acteurs (Associations, Fédérations des chasseurs...) ...

En outre, dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD1330 entre le carrefour de la Faisanderie et l'A1, le Parc a été sollicité par le Département de l'Oise, porteur du projet pour la signature d'une convention de partenariat pour la conception, la réalisation et le suivi de l'efficacité d'un ouvrage grande faune (écopont de 40 m).

COÛT DE L'ACTION

Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

14

dossiers de préemption

Caractérisation de **3,6** km de clôture

Le Parc a contribué (transmission d'informations, réunion) au projet de création d'un écopont au-dessus de l'Al entre les massifs de Chantilly et d'Ermenonville.

Le Parc participe, par ailleurs, aux travaux du Collectif pour les bio-corrivores picards. Ce Collectif s'est mis en place suite à la réalisation d'une étude « Préserver, restaurer, gérer la trame interforestière en Sud-Picardie » par le Professeur Paul Tombal, étude réalisée à l'initiative de l'Association des Veneurs. Il réunit tous les acteurs engagés dans la préservation des continuités écologiques (associations, chasseurs, forestiers, etc.).

Le Parc a rédigé un article sur la perméabilité des clôtures dans les continuités écologiques pour la revue « Espaces Naturels » de l'Agence Française pour la Biodiversité.



■ Politique foncière avec la SAFER :

14 dossiers de préemption ont été proposés par la SAFER pour le compte des communes d'Asnières-sur-Oise, Luzarches, Mareil-en-France, Orry-la-Ville, Senlis, Thiers-sur-Thève et Viarmes.

Enfin, le 17 septembre, le Président du Parc a rencontré le Procureur du Tribunal d'instance de Senlis pour le sensibiliser à la question de la cabanisation et des atteintes à l'environnement.



Prairie de la vallée de la Nonette assurant une continuité écologique entre les forêts de Chantilly et d'Halatte.

**COMMISSION**

Agriculture/cheval, avec mise en place d'un COPIL spécifique

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Chambres d'agriculture, SISN, Fédération des chasseurs de l'Oise, SE 60, Agence de l'eau

**CONTACT**

Louise KROLCZYK

Projet Corridors Écologiques et Économiques (CorEco2)

Calendrier : Novembre 2017 à décembre 2020

À l'occasion de l'élaboration de la nouvelle Charte, le Parc a identifié des liaisons forestières à maintenir, voire à restaurer entre les différents massifs forestiers du territoire :

- Entre la forêt de Chantilly et le bois de la Basse Pommeraie
- Entre la forêt domaniale d'Halatte et le bois du Roi
- Entre la forêt d'Ermenonville et le bois du Roi

Ces corridors traversent de larges espaces agricoles, très présents sur le territoire du Parc (plus d'un tiers de la surface du Parc est occupée par les milieux agricoles).

Les continuités des milieux herbacés, quant à elles, sont très importantes pour la biodiversité associée aux milieux ouverts. Très peu de milieux de ce type subsistent aujourd'hui au sein du Parc, territoire où les grandes cultures et l'activité équine sont fortement développées.

En parallèle, le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN), partenaire du Parc, travaille depuis longtemps avec les acteurs du territoire pour améliorer la gestion de l'eau et la protection des milieux aquatiques. La problématique « ruissellement érosion » y est très forte, particulièrement sur les têtes de bassin. Elle a pour conséquence d'importants problèmes de sédimentation, dégradant significativement la qualité des cours d'eau et appauvrissant la biodiversité associée aux milieux aquatiques.

Le développement de formations herbacées ou arbustives dans les grandes plaines agricoles du territoire et le long des cours d'eau et fossés, constitue donc un objectif majeur pour le PNR, les Chambres d'Agriculture et le SISN tant pour leur fonction d'infiltration des eaux, limitant ruissellements et érosion des sols, que pour la restauration des continuités écologiques.

Le Parc, la Chambre d'Agriculture de l'Oise et le SISN proposent de travailler avec les acteurs du territoire, au développement de nouvelles filières répondant aux besoins du territoire. Le Parc naturel régional est conscient de la difficulté des acteurs locaux à changer de pratiques si un risque économique est présent. Les agriculteurs, par exemple, sont réticents à l'introduction de haies ou de prairies sur leur parcellaire agricole. En effet, cela a pour conséquence une réduction de la surface agricole utile de leur exploitation. Si un débouché est proposé aux acteurs du territoire, ils seront davantage volontaires pour introduire des infrastructures agroécologiques sur le territoire.

COÛT DE L'ACTION

71 000€

QUELQUES CHIFFRES

2

COPIL en 2018

2

réunions d'information auprès des agriculteurs

1

convention de partenariat signée avec la Chambre d'agriculture de l'Oise

C'est pourquoi il est envisagé dans ce projet, **la création de deux nouvelles filières, une filière bois-énergie et une filière foin sur le territoire :**

- **Filière bois :** Une étude de potentialité de mise en place de chaufferies biomasse sera réalisée en partenariat avec le Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE 60) sur le territoire ;
- **Filière foin :** Une étude de marché sur le foin et les différents débouchés à envisager sera effectuée.

En 2018, la Chambre d'agriculture de l'Oise et le PNR ont signé une convention pluriannuelle de partenariat concernant ce projet. Lors de l'été 2018, la méthodologie d'enquête a été mise en place et testée sur plusieurs agriculteurs. Deux réunions d'information publiques ont eu lieu en fin d'année. Différentes publications et moyens de communication sont mis en œuvre pour informer les agriculteurs de l'existence du projet CorEco2 sur le territoire du Parc.

Le projet est financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre de son appel à projet "biodiversité".



QUAND L'AGRICULTURE APORTE DES RÉPONSES ALTERNATIVES À DES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ



En raison du changement climatique que nous connaissons, les agriculteurs sont de plus en plus souvent confrontés à d'importants ruissellements dans leurs champs liés aux fortes précipitations. Ces ruissellements entraînent l'érosion des terres de façon spectaculaire en creusant de profondes ravines, mais aussi en emportant les éléments fertiles du sol. Si cela provoque des dégâts sur les terres agricoles, cela induit aussi une dégradation de la qualité de l'eau. La plantation d'arbres, ou la mise en place de prairies ou de bandes enherbées peuvent être une des solutions à ce problème. Ces éléments sont, par la même occasion,

un refuge et une source d'alimentation pour la faune. Ainsi, planter des arbres et recréer des prairies au sein de la plaine agricole peut permettre de renforcer ou créer des corridors écologiques tout en limitant l'érosion des terres. La valorisation économique des produits issus de ces infrastructures écologiques peut aussi être un moyen pour les agriculteurs de diversifier leurs revenus. Ayant bien compris l'intérêt de ces infrastructures pour le territoire et les agriculteurs, le Parc et la Chambre d'agriculture de l'Oise, en lien avec le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, ont lancé un projet s'intitulant CorEco2, pour « Corridors écologiques et Economiques », soutenu par le financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les agriculteurs qui sont intéressés sont alors accompagnés par la Chambre d'agriculture de l'Oise. Dans le même temps, le Parc et ses différents partenaires étudient le développement de filières économiques viables : la transformation de l'herbe des prairies en foin et la valorisation des arbres en plaquettes bois-énergie. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Claire Juquel de la Chambre d'agriculture de l'Oise, Louise Krolczyk du PNR (03 44 63 65 65 ou l.krolczyk@parc-oise-paysdefrance.fr).

Extrait du Soyons Parc N° 35, décembre 2018.

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Conservatoire Botanique National de Bailleul, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Conservation de la flore menacée (tranche 2)

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Depuis 2005, le Parc mène des actions qui visent à améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et à préserver des sites remarquables.

Les bilans récemment effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont mis en évidence la nécessité de développer des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée.

Pour cela, le Parc a engagé un programme d'actions, confié au Conservatoire Botanique National de Bailleul en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Cette action de conservation de la flore du Parc s'appuie sur un référentiel actualisé en 2017 pour définir les priorités d'actions.

En 2018, des récoltes de semences ont été effectuées pour 10 espèces menacées :

Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*), Laïche muriquée (*Carex muricata*), Filipendule commune (*Filipendula vulgaris*), Genêt des anglais (*Genista anglica*), Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*), Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), Silène de France (*Silene gallica*), Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*).

La majorité des populations de ces espèces sont dans des situations précaires qui nécessitent des actions de gestion.



La floraison de la seule population de Silène de France (*Silene gallica*) du Parc a permis la récolte d'un lot de semences.



Pelouse à Roberval, un des deux sites du Parc où l'on observe la présence de la Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*).

COÛT DE L'ACTION

15 080€

QUELQUES CHIFFRES

Récolte de semences de **763** individus sur les populations de **10** espèces végétales

Assistance scientifique et action de gestion de milieux naturels

Calendrier : Janvier à décembre 2018

La mission d'assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie a permis, en 2018, de poursuivre les actions engagées les années précédentes.

Elle s'inscrit dans le cadre des conventions de partenariat renouvelées en 2015.

L'intervention du Conservatoire comprend la contribution à la contractualisation, la visite de sites, la cartographie de milieux naturels, le suivi des travaux réalisés, la réalisation de relevés d'indicateurs botaniques et faunistiques, l'accompagnement de travaux.

En 2018, une étudiante a été accueillie par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour effectuer un stage de Master 2. **Son travail a plus particulièrement porté sur les pelouses siliceuses et a contribué à l'élaboration d'un plan d'actions pour la préservation de ces milieux sur le territoire du Parc.** Il comprend une synthèse bibliographique sur les habitats de pelouses siliceuses, une actualisation des connaissances sur la répartition de ces habitats et des espèces de faune et de flore associées, une analyse de l'état de conservation de ces pelouses et des préconisations de gestion.

Les habitats étudiés sont tous considérés comme menacés de disparition dans la région et le réseau de ces milieux est globalement dégradé (évolution des sites vers le boisement, urbanisation...).

Les 31 pelouses prospectées au sein de 12 sites représentent de faibles surfaces (moins de 100 m² pour la moitié d'entre elles) mais accueillent encore de nombreuses espèces remarquables.

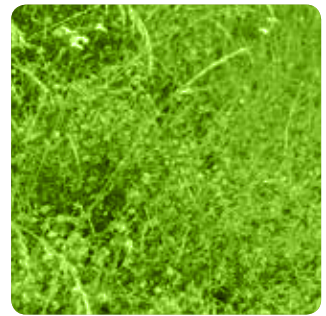
À l'occasion de ce travail, les contacts pris avec certains propriétaires devraient permettre la mise en œuvre d'actions favorables à la préservation de ces milieux.

Des inventaires ont été menés sur la Base aérienne 110 de Creil dans le cadre d'un partenariat développé les années précédentes. Ceux-ci ont confirmé l'importance des milieux herbacés du site pour la conservation, sur le territoire du Parc, de nombreuses espèces menacées.

Des actions (suivi de milieux et d'espèces, travaux de gestion...) ont aussi été réalisées sur les sites suivants : Marais et pelouses à Avilly-Saint-Léonard, Landes à Baron, Fontaine-Chalais, Mortefontaine et Plailly, pelouses à Rhuis et Roberval.



Inventaire des milieux herbacés de la Base aérienne 110 de Creil.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

31 pelouses siliceuses prospectées

COÛT DE L'ACTION

50 000 €

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Un Château pour l'emploi, Institut de France, ONF, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Départements

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Travaux de restauration de milieux naturels

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Chaque année, le Parc mène une opération de restauration et gestion de milieux naturels qu'il confie au Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi ». Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts, à rajeunir certains secteurs, à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe). Les interventions sont préalablement préparées sur le terrain avec les chargés de missions du Parc naturel régional Oise – Pays de France et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Celui-ci est intervenu en 2018 sur les sites ou domaines suivants :

■ Pelouses sèches

Objectif, limiter ou réduire la présence d'arbustes ou d'arbres

- Fauche d'une pelouse sèche à Gouvieux.
- Fauche et débroussaillage d'une pelouse sèche en forêt de Chantilly.
- Fauche et débroussaillage d'une pelouse sèche aux étangs de Comelles.

■ Borne Blanche

Objectif, préserver les espèces animales et végétales menacées sur ce site répertorié comme espace naturel remarquable

- Entretien des milieux naturels (pelouses et lisières thermophiles) du site de la Borne Blanche.
- Coupe de buis impactés par la Pyrale du buis, un papillon exotique.

Par ailleurs, le chantier d'insertion aide le Parc et les associations à installer et démonter certains dispositifs temporaires de protection des amphibiens.



Fauche d'une pelouse sèche aux étangs de Comelles.

COÛT DE L'ACTION

21100 €

QUELQUES CHIFFRES

0,5 hectare de pelouses sèches à forte valeur écologique entretenu

15

sites ENS répartis sur le territoire du Parc

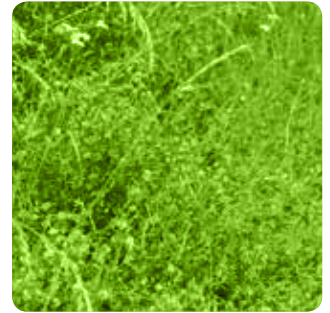
■ Actions en faveur du patrimoine naturel et Espaces Naturels Sensibles des Départements

Les départements ont identifié différents sites pouvant faire l'objet d'une action au titre de leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Pour le Parc, ces sites, au nombre de 63, représentent environ 16% du territoire et comprennent la majorité des espaces naturels sur lesquels le Parc, avec ses partenaires (Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Conservatoire Botanique National de Bailleul), réalise ses actions de préservation du patrimoine naturel.

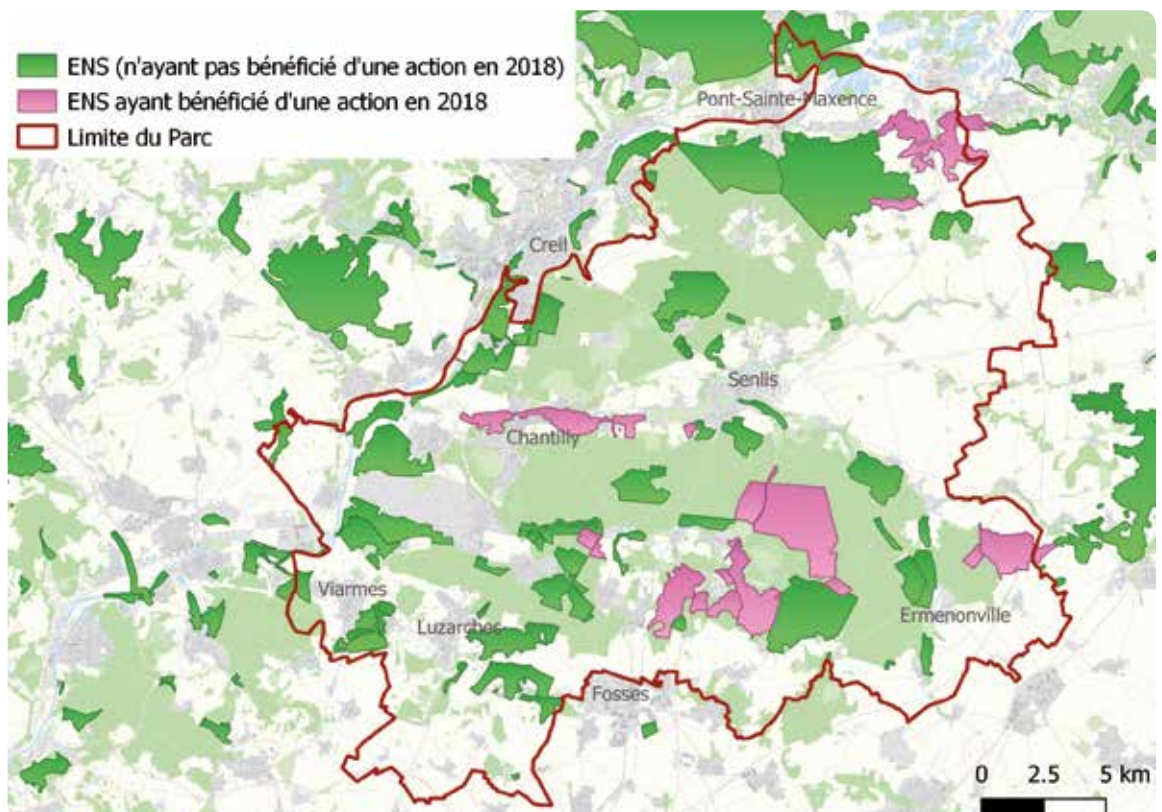
Ainsi en 2018, les actions ont porté sur 15 sites ENS (23%) répartis sur le territoire du Parc.

L'intervention du Chantier d'insertion a concerné deux sites et les actions de conservation de la flore menacée, 5 sites.

L'action du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, quant à elle, s'est déroulée sur 12 sites.



Carte des ENS ayant bénéficié en 2018 des actions de conservation de la flore menacée, d'assistance scientifique et actions de gestion et de restauration de milieux naturels.





Natura 2000

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le « réseau Natura 2000 » est un réseau des sites naturels les plus remarquables et représentatifs de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

La désignation des sites s'appuie sur deux directives européennes afin de donner un cadre commun d'intervention :

- La « Directive Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages. Les sites sont désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- La « Directive Habitats, Faune et Flore » concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Les sites sont désignés en Site d'Importance Communautaire (SIC) puis en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a élaboré les documents d'objectifs (DOCOB) des sites « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC), « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC). Il est à présent chargé de la mise en œuvre concrète de ces DOCOB (contractualisation avec les propriétaires/gestionnaires notamment).

Le Parc a été reconduit dans cette mission pour trois ans lors du Copil qui s'est tenu en fin d'année.

Les actions menées par le Parc en 2018, dans le cadre de Natura 2000, ont été les suivantes :

- **Mise en œuvre de la contractualisation** (contrat Natura 2000 et MAEC) et de la charte Natura 2000.
- **Accompagnement d'un exploitant agricole pour le renouvellement d'un contrat MAEC.**

- **Organisation de comptages concertés de l'Engoulement d'Europe** : 20 chanteurs répertoriés sur 2 soirées.
- **Synthèse des dénombrements de canton de Pic mar.**
- **Traitement de 34 dossiers** dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000 et bilan des dossiers de manifestations sportives.
- Suivi de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les PLU.
- Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation (sorties de découverte...).
- Organisation d'un COPIL pour le site des Trois Forêts et Bois du Roi.
- Mise à jour des pages Natura 2000 du site internet du Parc.



Accompagnement d'un exploitant agricole pour la signature de mesures agro-environnementales et climatiques.



COÛT DE L'ACTION

37 660 €

QUELQUES CHIFFRES

20
Engoulements d'Europe recensés

1
MAEC signée

34
dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000

Inventaire et caractérisation des zones humides du bassin versant de la Thève

Calendrier : Mai 2017 à septembre 2018

Dans le cadre de la révision de son Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de la vallée de la Thève, le SITRARIVE et le Parc naturel régional Oise – Pays de France ont relancé une démarche d'inventaire et de caractérisation des zones humides à l'échelle du bassin versant.

Cette étude a été cofinancée avec le SITRARIVE et la Communauté de communes de l'Aire cantilienne. En outre, elle a fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'eau.

Cette mission avait une double finalité :

- Avoir une meilleure connaissance des zones humides du territoire et mieux les intégrer dans la politique de préservation et de gestion des réseaux écologiques.
- Mettre à disposition des collectivités et notamment du SITRARIVE des éléments de connaissance sur les zones humides.

La mission s'est déroulée en 3 phases :

- Phase 1 : Lancement de la mission et appropriation des données.
- Phase 2 : Identification et caractérisation des zones humides effectives : relevés de terrain.
- Phase 3 : Hiérarchisation des zones à caractère humide.

Le diagnostic a été réalisé par un travail de terrain, mené par des experts pouvant identifier la flore caractéristique des zones humides. Puis il a été complété par des sondages pédologiques en cas de non possibilité d'évaluation du critère végétation. S'en est suivi un travail de report cartographique.

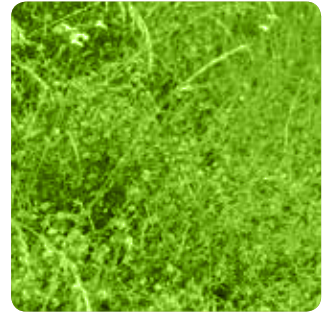
Ce travail de terrain a donné lieu à l'élaboration de fiches et a permis la caractérisation et la hiérarchisation des zones humides à l'échelle du bassin versant.

Les principales zones humides du bassin versant de la Thève sont aujourd'hui répertoriées et vont pouvoir être prises en compte dans les documents d'urbanisme et lors des projets d'aménagement.

Enfin, le SITRARIVE s'appuiera sur cette étude pour établir son programme d'actions pour la préservation et la restauration des zones humides.



Prairie humide de la Thève.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques,



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

SITRARIVE, Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, Agence de l'eau Seine Normandie, services de l'État



MAÎTRE D'ŒUVRE

BIOTOPE



CONTACT

Coline LEPACHELET

COÛT DE L'ACTION

56 244 €



Opération amphibiens

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Chaque année, des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). Ce phénomène, qui se déroule de mi-février à fin-mars, est particulièrement important au droit des grandes zones humides du territoire : étangs de Comelles, marais du Lys, cours d'eau tels que l'Oise, la Thève et la Nonette. Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens avec l'aide du Parc naturel régional.

L'acquisition de matériel lors des premières tranches de l'opération « amphibiens » a permis de pérenniser et d'accroître le linéaire des dispositifs installés le long de certaines portions de routes. **Ce sont ainsi 13 portions de routes qui ont bénéficié d'un dispositif « barrage amphibiens » ou de ramassage en 2018.** Cette année, un nouveau groupe de bénévoles s'est mobilisé pour remettre en place et étendre le dispositif de protection d'un tronçon de route à La Chapelle-en-Serval et a également contribué au ramassage d'amphibiens à Plailly. Le dispositif de Vineuil-Saint-Firmin a également été relancé.

Le Parc a également mis du matériel à disposition de l'ONF et de la Commune de Saint-Prix pour installer un dispositif de protection en forêt de Montmorency.

En 2018, on estime qu'environ 13 500 amphibiens ont été transférés par des bénévoles. La migration s'est globalement déroulée de mi-février à début avril avec une concentration des passages entre le 10 et le 15 mars.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

SAFHEC, LA SYLVE, SAB, Amis de la Terre de la Vallée de l'Ysieux, Nonette Nature, Forêt en Aulnoye, Ire'Oise, Picardie nature, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, ONF, Institut de France, Chantier d'insertion Un château pour l'emploi



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

20



Installation du dispositif de protection à La Chapelle-en-Serval par des bénévoles et le Chantier d'insertion.



Triton qui va être relâché pour poursuivre sa migration vers l'étang où il se reproduit.

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

Environ **13 500**
batraciens transférés

Environ **4 400** m
de routes équipées de dispositifs

Actions en faveur des Abeilles Sauvages

Calendrier : Mai 2018 à décembre 2019

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans la pollinisation d'une grande partie des plantes à fleurs, sauvages ou cultivées. En Europe, c'est 84 % des espèces végétales cultivées et 80 % des espèces végétales sauvages qui dépendent de la pollinisation par les insectes.

Le déclin des insectes est une préoccupation majeure à l'origine de l'élaboration d'un plan national d'actions (PNA) en faveur des insectes pollinisateurs sauvages sur la période 2016-2020.

Ce PNA vise à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages et ambitionne à terme de stopper le déclin des pollinisateurs :

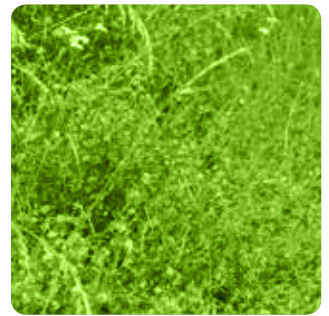
- En préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- En préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

L'accompagnement des communes du Parc dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts et les actions de fleurissement a mis en évidence l'intérêt de prendre en compte les pollinisateurs sauvages dans ces actions.

Le Parc contribue ainsi au PNA en mettant en œuvre différentes actions :

- Réalisation d'inventaires des abeilles sauvages dans des espaces verts communaux, des sites sportifs et dans des sites naturels ;
 - En 2018, **identification de 142 espèces dans une dizaine de sites.** Observation d'une diversité significative sur le site de la cavée du Gué à Plailly et d'espèces spécifiques des landes en forêt d'Ermenonville.
- Organisation de formations, conférences, visites pour différents publics (élus et agents communaux, correspondants Parc, habitants...) ;
 - En 2018, **réalisation d'une sortie de découverte des abeilles sauvages à Montlognon.**
- Accompagnement de gestionnaires et élaboration de fiches techniques.
 - En 2018, **accompagnement des communes de Plailly et Vineuil-Saint-Firmin dans la réalisation de semis de plantes sauvages favorables aux abeilles sauvages.**
- Production d'outils de communication (plaquette, brochure...) ;
 - En 2018, **préparation d'un document de présentation des abeilles sauvages.**

Cette action est financée par la DREAL Hauts-de-France.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Association des Entomologistes de Picardie



CONTACT

Jean-Luc HERCENT



Abeille sauvage (*Lasioglossa*) récoltant du pollen sur une fleur de millepertuis.



Découverte de la diversité des abeilles sauvages d'une bande fleurie à Montlognon.

QUELQUES CHIFFRES

142

espèces identifiées en 2018



COÛT DE L'ACTION
20 000 €

**COMMISSION**

Architecture,
Urbanisme, Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Communes, services des
espaces verts

**FORMATEUR et
ANIMATEUR**

Sylvain DROCOURT

CONTACT

Louise KROLCZYK

Programme arbres fruitiers et vergers

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Entre 2007 et 2008 le Parc a réalisé un inventaire des vergers et arbres fruitiers du territoire qui a permis de localiser plus de 6800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomérations).

Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique (conservation des variétés anciennes et locales), et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).

Pour cela un fonds a été mis en place. Il permet aux porteurs de projets de bénéficier de conseils et de financements pour la réalisation de travaux permettant la restauration et le renouvellement des arbres fruitiers haute-tige.

Les travaux peuvent bénéficier de 70% d'aide pour les particuliers et 80% pour les collectivités dans la limite d'un montant global de travaux de 12 000 € TTC.

Pour chaque demande, une visite de terrain est effectuée avec diagnostic, proposition d'intervention formalisée et estimation budgétaire.

Ce fonds finance principalement :

- La restauration des vieux arbres fruitiers.
- La pose de protections sur arbres en place vis-à-vis des animaux (lapins, cervidés, bovins...).
- La plantation de jeunes arbres fruitiers de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur.

Deux projets de vergers à vocation conservatoire ont vu le jour en 2018 :

■ Luzarches :

Un verger conservatoire a été planté au mois de novembre dans une prairie du Vallon de Rocquemont par des habitants et associations. Il est composé de 22 arbres haute-tige de variétés anciennes. Une étude paysagère a été réalisée afin de déterminer l'aménagement du verger.

■ Orry-la-Ville :

Un autre projet de verger à vocation conservatoire a été validé en fin d'année 2018 (plantation de 21 fruitiers).

En 2018, le Parc est allé à la rencontre de 16 porteurs de projets, pour des conseils liés à la plantation et à la restauration d'arbres. 41 visites de suivi des opérations réalisées depuis 2011 ont aussi été faites.

72 arbres fruitiers ont été plantés : 19 à Plailly, 1 à Senlis, 4 à Montépilloy, 5 à Gouvieux, 22 à Luzarches et 21 à Orry-la-Ville.

3 animations ont eu lieu : une animation de greffe des arbres fruitiers à Gouvieux, une taille des arbres fruitiers à Chaumontel et une plantation à Luzarches.



Plantation participative à Luzarches le 25 novembre 2018.

COÛT DE L'ACTION

9 310 €

QUELQUES CHIFFRES

72

fruitiers plantés et une étude paysagère
pour l'aménagement d'un verger conservatoire

Animation agricole sur l'aire d'alimentation des captages de Boran-Précy-sur-Oise

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le Parc accompagne un groupe d'agriculteurs dans la définition d'un projet collectif permettant de répondre aux enjeux environnementaux du territoire, en particulier à l'enjeu de préservation de la ressource en eau des champs captants de Boran-Précy-sur-Oise, tout en préservant la viabilité économique des exploitations.

Le collectif compte à ce jour 15 exploitations agricoles qui gèrent 37% de la surface agricole de la zone pertinente d'action (ZPA).

Une association réunissant les membres du collectif s'est créée en début d'année 2015 afin de mettre en œuvre différentes actions. **Cette association a été labellisée Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) en 2015.**

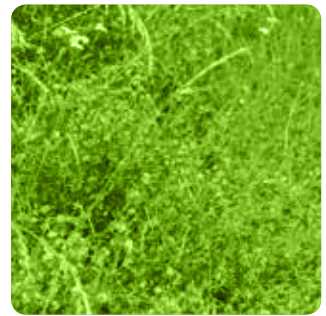
Accompagnés par le PNR, un bureau d'étude et la Coopérative Agricole AGORA, **les agriculteurs font évoluer leurs techniques vers des pratiques agroécologiques pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau potable. Des expérimentations sont menées et différentes analyses sont effectuées.** En

effet, les agriculteurs ont besoin de tester différentes méthodes de production et d'étudier l'impact de ces pratiques sur le sol et les plantes, et par conséquent sur la qualité de l'eau.

Jusqu'à la fin de 2019, un travail est mené sur le suivi de l'azote (évaluation de la perte d'azote dans l'eau en période hivernale, mesure de l'azote dans la plante...).

En 2018, des expérimentations permettant d'évaluer la mise en place de pratiques écologiques ont démarré chez 12 exploitants agricoles volontaires. 70 hectares agricoles ont été semés directement sans travail du sol, 80 hectares de cultures ont été semés avec des plantes compagnes et sur 100 hectares des couverts plurispécifiques sont expérimentés. Ces différentes techniques agroécologiques permettent de limiter l'utilisation d'intrants chimiques, d'améliorer la vie biologique du sol et par conséquent, de réduire la pollution de la ressource en eau.

En 2019, ces expérimentations seront menées à terme et comparées à des techniques agricoles conventionnelles. De nombreuses analyses seront réalisées, notamment des analyses environnementales et économiques.



COMMISSION
Agriculture/cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Coopérative Agricole AGORA, Agence de l'eau Seine-Normandie

CONTACT
Louise KROLCZYK



Les agriculteurs ont fait le tour des parcelles en expérimentation avec des couverts plurispécifiques. Sur cette parcelle, Claude Hervin a semé un couvert biomix avec des fèves et du tournesol. Un maïs sera semé en direct au printemps 2019. Le couvert s'est très bien développé. Les fèves sont des légumineuses et captent l'azote atmosphérique qu'elles stockent dans le sol grâce à leurs racines. Le tournesol, quant à lui, apporte une source de nourriture aux pollinisateurs en automne (photo prise en octobre). Grâce à sa racine profonde, il permet aussi une profonde aération du sol.

Du colza a été semé en association avec des fèves. Les fèves captent l'azote atmosphérique et le mettent à disposition du colza qui en a besoin pour son développement. La quantité d'altises, importants prédateurs du colza, est surveillée grâce à des cuvettes jaunes.

Ainsi, un traitement chimique sera réalisé seulement si cela est nécessaire et si l'attaque est trop importante.



QUELQUES CHIFFRES

80 % des exploitants ont lancé la démarche d'expérimentation agricole sur **20** parcelles

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSION**Ressources naturelles
énergie climat**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**2 marchands de cycles
du territoire**CONTACT**

Coline LEPACHELET

Promotion de l'usage du vélo à assistance électrique

Calendrier : Juin 2017 à septembre 2018

Le vélo à assistance électrique (VAE) apporte une alternative à l'utilisation de la voiture. Le VAE est particulièrement adapté à la circulation sur des territoires "rurbains" ayant des reliefs modérés. La promotion du VAE permet d'inciter un panel plus large d'utilisateurs qui n'a pas naturellement d'attrait pour le vélo conventionnel dans les déplacements du quotidien (au vu de l'image qu'il véhicule : efforts, tenues adaptées).

Pour mener à bien cette opération, le Parc a recruté un stagiaire en alternance en master 2, pendant un an.

L'opération s'est déroulée en 3 phases :

- Une phase de communication à destination des usagers. Pour cela le Parc a réalisé une campagne d'affiche, des flyers, des communiqués de presse, des articles pour les bulletins d'informations des communes. Il a fait la promotion de l'opération lors de plusieurs manifestations, etc.
- Un partenariat avec deux commerçants locaux permettant de proposer un service de prêt de VAE sur plusieurs jours afin que l'utilisateur puisse valider son intérêt pour l'utilisation quotidienne de celui-ci. Pour cela, le PNR a acheté un à deux vélos par magasin.
- La mise en place d'une aide financière lors de l'achat d'un VAE (hors VTT) par un usager résidant sur le territoire du PNR.

Le montant de la subvention a été calculé selon le quotient familial :

Tranche 1 => Quotient familial de 0 à 600€ subvention de 30%

Tranche 2 => Quotient familial de 601 à 1200€ subvention de 20%

Tranche 3 => Quotient familial à partir de 1201€ subvention de 12%

Le prix maximum du VAE pris en compte pour la subvention était de 1900 €.

Au-delà de ce prix, la subvention était plafonnée.

150 dossiers ont été traités.

Par ailleurs, l'opération de promotion du VAE par l'attribution de subventions a permis de sensibiliser, à de multiples reprises, le public aux déplacements actifs lors d'événements et d'animations sur le territoire Parc.

Cette première opération va permettre au Parc de poursuivre le travail engagé avec notamment pour cible la population active du territoire via les entreprises les plus significatives mais également les enfants via les écoles afin de les sensibiliser et encourager aux déplacements alternatifs à la voiture dès le plus jeune âge.

Un travail va également être poursuivi avec les EPCI et les Départements afin d'identifier et encourager les aménagements pertinents et nécessaires pour les déplacements actifs du quotidien.



Animation parc, pour présenter le vélo à assistance électrique.

COÛT DE L'ACTION

60 000 €

QUELQUES CHIFFRES

150

dossiers traités

77%

des demandeurs dans
la classe d'âge des actifs

46

personnes ont déclaré que le VAE
viendrait en remplacement d'une voiture

Étude du potentiel cyclable

Calendrier : Février à septembre 2018

Le Parc, en lien avec l'AU5V, a proposé aux communes de son territoire de réaliser un diagnostic du potentiel cyclable de leur territoire. L'objectif de l'étude est de définir un schéma d'itinéraires continus, structurés et sécurisés permettant la pratique quotidienne des mobilités douces.

Pour se faire, l'AU5V et le Parc ont recruté deux services civiques de février à septembre 2018.

En 2018, 6 communes ont bénéficié d'un diagnostic du potentiel cyclable de leur territoire : Plailly, Ermenonville, Montagny-Sainte-Félicité, Coye-la-Forêt, Fosses et Senlis.

Les études se sont déroulées en 3 phases.

■ Étape 1 : Travail de terrain et état des lieux :

Parcourir le terrain a permis aux services civiques :

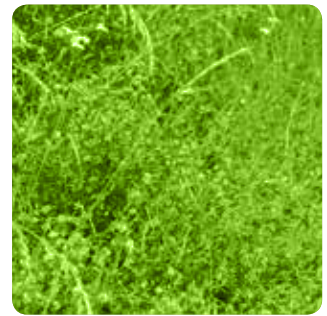
- D'identifier et de caractériser les aménagements linéaires déjà existants.
- De renseigner les obstacles à la pratique (plots, barrières, escaliers, etc.).
- D'identifier les voiries n'ayant aucun aménagement pour la mobilité douce mais ayant un potentiel à être aménagées.

■ Étape 2 : La définition des itinéraires :

Le travail de terrain, couplé à un entretien avec les élus, a permis d'orienter les services civiques sur la définition d'itinéraires cyclables. Les itinéraires proposés permettent de répondre à la pratique du vélo au quotidien en reliant les centres d'intérêts (zones d'activités, écoles, commerces) aux zones résidentielles.

■ Étape 3 : Les préconisations :

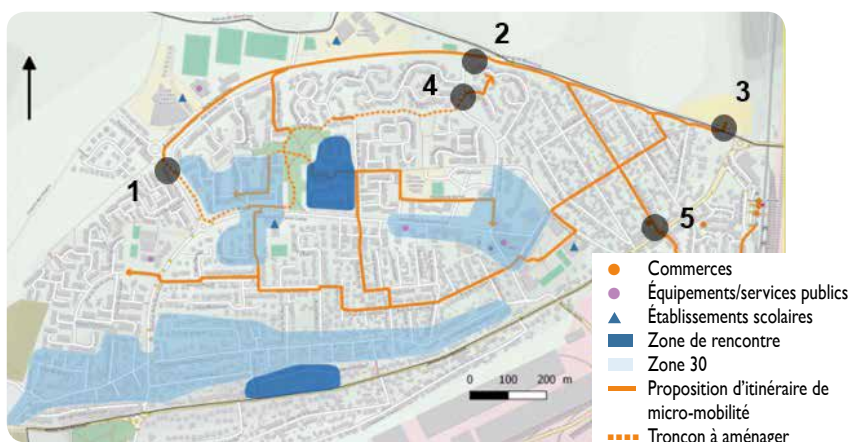
Un rapport technique détaillé de recommandations a été rédigé afin de définir les aménagements à réaliser (complémentaires à ceux existants) dans l'objectif de rendre les itinéraires praticables et sécurisés sur toute leur longueur.



COMMISSION
Ressources naturelles
énergie climat

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE
AU5V

CONTACT
Coline LEPACHELET



Diagnostic du potentiel cyclable du centre-ville de Fosses.

QUELQUES CHIFFRES

1

trajet en voiture sur 4
fait moins de 3 km

6

communes
diagnostiquées

COÛT DE L'ACTION

1300 €

(2 services civiques)



COMMISSION

Ressources naturelles
énergie climat



**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

SCIC REZO POUCE,
Communauté de
communes Senlis Sud
Oise, Communauté de
Communes des Pays d'Oise
et d'Halatte, Communauté
d'Agglomération Creil Sud
Oise, SMTCO



CONTACT

Coline LEPACHELET

Déploiement du dispositif REZO POUCE

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Rezo Pouce est un dispositif d'autostop organisé. Il se situe entre le covoiturage planifié (du type BlaBlaCar) et l'autostop classique. Concrètement, comme pour l'autostop classique, il n'y a pas de rendez-vous préalable : c'est une pratique spontanée sans contrainte qui, de ce fait, est adaptée aux déplacements quotidiens de courtes distances, tout en étant plus encadré et sécurisé que l'autostop classique. En effet, les conducteurs et les passagers s'inscrivent au préalable et obtiennent des macarons /cartes qui leur permettent de s'identifier.

En 2018, 35 communes du Parc ont déployé Rezo Pouce sur le territoire.

D'autres communes comme Lamorlaye vont tout prochainement rejoindre le réseau.

La mise en place du dispositif s'est concrétisée en 2018 par :

- Le recrutement d'une stagiaire en charge de l'opération ;
- La signature d'une convention avec la SCIC REZO POUCE permettant de bénéficier du site Internet, de l'application mobile reprenant la cartographie des arrêts et assurant la mise en relation des piétons/conducteurs ainsi que des supports de communication : macaron pour les voitures, carte passager et fiches itinéraires pour les piétons, panneaux routiers... ;
- Le déploiement, à l'échelle du territoire, d'un réseau d'arrêts qui permet aux piétons d'attendre les conducteurs ;
- La réalisation de supports de communication : communiqués de presse, articles pour les communes, panneaux d'exposition, flyers...

Ce dispositif a été déployé avec l'aide de la Communauté de communes Senlis Sud Oise et de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, pour leurs communes respectives.

La Communauté d'agglomération Creil Sud Oise a choisi de le déployer à l'échelle de son territoire.

Le dispositif a été inauguré le 1er décembre 2018. A ce jour, une centaine de personnes est inscrite.

L'année 2019 sera consacrée à l'animation du dispositif afin qu'il soit connu et utilisé.



Application sur smartphone de Rezo Pouce.



Point d'arrêt du Rezo Pouce.

COÛT DE L'ACTION

44 000 €

QUELQUES CHIFFRES

Plus de **200**
arrêts Rezo Pouce déployés

35
communes participantes

Fonds d'intervention pour des expertises environnementales 2018

Calendrier : Janvier à septembre 2018

Le fonds d'intervention pour des expertises environnementales finance, au cas par cas, des expertises ou études. Celles-ci permettent d'une part, une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre d'une réflexion ou d'un projet quelle que soit la nature de cette réflexion ou de cette action (réflexion en matière d'aménagement du territoire, projet d'infrastructure, gestion d'un cours d'eau, etc.) et d'autre part, d'intégrer la prise en compte de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'environnement dans les projets du territoire.

Deux actions ont été menées en 2018 :

■ Étude hydraulique de la gestion des eaux pluviales du Lys

Le Parc a été sollicité par l'Association syndicale du Lys Chantilly afin de réaliser une étude pour la refonte des dispositifs de gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un réaménagement de voirie au droit de 2 sites.

En effet, les eaux pluviales des voiries étaient collectées jusqu'à présent par des grilles et infiltrées dans des puisards en contact avec la nappe phréatique. Or, ces ouvrages s'avèrent insuffisants et des accumulations d'eaux pluviales sont constatées sur les bords des voiries.

Par ailleurs, le domaine du Lys est implanté sur un bassin d'alimentation de captage. Par conséquent, l'ASLC a souhaité réorienter le choix des ouvrages de gestion des eaux pluviales et opter pour des techniques d'hydraulique douce, dites techniques alternatives et ainsi limiter les pollutions de la nappe.

L'étude a été réalisée et des propositions d'aménagement doux ont été faites.



Stagnation des eaux pluviales dans le Lys-Chantilly.



COMMISSION

Ressources naturelles
énergie climat



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes, syndicats
d'énergie, ANPCEN,
Association syndicale du
Lys-Chantilly



MAÎTRES D'ŒUVRE

ICSEO, CDMF Avocats



CONTACT

Coline LEPACHELET

COÛT DE L'ACTION

1 014 €



Fonds d'intervention pour des expertises environnementales 2018

■ Organisation d'un séminaire « Quel éclairage public pour demain ? »

Le Parc anime depuis plusieurs années une démarche pour réduire la consommation énergétique du territoire dans tous les secteurs de consommation.

L'éclairage public est un des leviers principaux pour répondre à cet enjeu tout en permettant également de répondre à d'autres objectifs de la Charte du Parc comme la biodiversité, l'urbanisme durable, ou encore la mise en place de démarches éco-responsables et exemplaires par les collectivités.

La Commission « Ressources naturelles énergie climat » du Parc a proposé de sensibiliser les élus et techniciens du Parc à la question de l'éclairage public grâce à la mise en place d'un séminaire d'une demi-journée ayant pour objet : « Quel éclairage public pour demain ? »

Ce séminaire s'est tenu le 15 février 2018 et a permis un apport d'informations techniques et juridiques grâce à l'intervention d'un panel d'experts :

- Le SE60 sur les aspects de faisabilité technique.
- L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), qui a apporté un éclairage sur les différents impacts environnementaux et sanitaires de l'éclairage public.
- Le cabinet CDMF Avocat avec l'intervention d'une avocate spécialisée (Maître Fiat) pour les aspects juridiques et réglementaires.

Des retours d'expériences d'autres communes ont également permis de partager la méthode et les résultats obtenus en termes d'économie d'énergie, d'économie financière ou encore en termes de non augmentation des accidents de la route et des actes de vandalisme.

Le Parc fait de cette thématique une disposition prioritaire dans le cadre de sa nouvelle Charte et propose aux communes de les accompagner en complémentarité des syndicats d'énergie dans leurs démarches afin de s'engager vers un éclairage plus raisonné.



Intervention de Maître Fiat, lors du séminaire Éclairage Public à la Maison du Parc.

Conseil et accompagnement en matière d'environnement

Calendrier : Janvier à décembre 2018

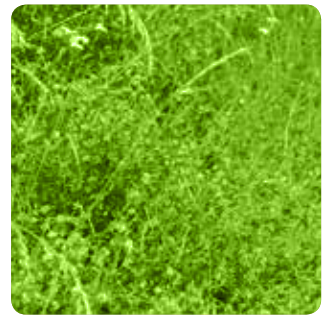
Durant l'année 2018, le Parc a été amené à suivre un certain nombre de dossiers ou à donner des conseils en environnement, indépendamment des avis officiels donnés sur des projets.

■ En matière d'espaces et de patrimoine naturels :

- Participation aux réunions de la formation technique biodiversité de la Délégation Inter-Services pour l'Eau et la Nature organisées par les services de l'Etat
- Participation aux travaux du Collectif pour les biocorridors picards
- Participation aux comités de pilotage des déclinaisons régionales (Picardie et Ile-de-France) des plans nationaux d'actions : "Chiroptères", "Odonates", "Maculinea"...
- Participation à un groupe de travail chiroptères pour le territoire du grand Creillois
- Participation aux ateliers d'élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité d'Île-de-France
- Accompagnement de SUEZ-SITA pour la prise en compte du patrimoine naturel au sein des Installations de Stockage de Déchets de Villeuve-sur-Verberie
- Participation au comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible départemental du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise)
- Participation aux réunions relatives à la modification de l'Espace Naturel Sensible de Bellefontaine
- Contribution au projet de réalisation d'un écopont au-dessus de l'A1 (massifs de Chantilly et d'Ermenonville)
- Contribution au projet de réalisation d'un écopont au-dessus de la RD1330 dans le cadre de la mise en 2x2 voies de cette route
- Participation à l'élaboration du plan de gestion du projet de réserve biologique domaniale en forêt d'Ermenonville
- Accompagnement d'un carrière pour la prise en compte d'Oiseaux rares dans l'exploitation d'un de ses sites
- Participation, en partenariat avec l'ONF, à l'élaboration de mesures compensatoires de projets du Grand Paris
- Contribution au programme d'actions pour la flore menacée du Val d'Oise
- Participation à la Commission régionale du patrimoine géologique
- Accompagnement de l'ONF pour la révision de l'aménagement forestier du domaine de Chantilly

■ En matière de carrières, de déchets, d'énergie :

- Suivi du projet d'installation de stockage de déchets inertes dans l'ancienne carrière du Haut Montel à Brasseuse



COMMISSIONS

Patrimoine et réseaux écologiques, Architecture/Urbanisme/Paysage, Forêt/Filière bois, Ressources naturelles énergie climat



CONTACTS

Coline LEPACHELET,
Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

27

dossiers « environnement » traités



COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Conseil et accompagnement en matière d'environnement

■ **En matière de déplacements et d'infrastructures de transport**

- Suivi des études concernant les pôles d'échanges multimodaux de Pont-Sainte-Maxence et Senlis
- Suivi du plan de déplacement mutualisé mis en place par le syndicat mixte du bassin creillois et des Vallées Brethoises

■ **En matière d'éclairage public**

- Incitation et accompagnement des communes à participer à un événement national : le Jour de la Nuit

■ **En matière de politique climat / énergie**

- Projet de méthaniseur agricole à Gouvieux
- Suivi des réflexions et groupes de travail mis en place par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise en matière d'énergie, mobilité, déchets, biodiversité
- Planification énergétique de la Communauté de Communes Thelloise : suivi de l'étude
- Suivi de l'étude de planification énergétique des intercommunalités CCPOH, CCAC, CCSSO
- Mise en place d'une démarche d'animation mobilité, pour les entreprises de plus de 100 salariés de la CCSSO

■ **En matière d'écologie industrielle**

- Participation au travail mené par la CCI de l'Oise au niveau de la zone d'activités de Pont / Brenouille
- Participation au comité de suivi du site ICPE de Villeneuve-sur-Verberie

Par ailleurs, le Parc est membre des Commissions départementales Nature, Paysage et Sites de l'Oise et du Val d'Oise, de la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Picardie, des Commissions PEFC de Picardie et d'Ile-de-France, des

Commissions régionales de l'économie agricole et du monde rural des Hauts-de-France et d'Ile-de-France, des Commissions régionales agro-environnementales et climatiques des Hauts-de-France et d'Ile-de-France ainsi que du Comité régional biodiversité des Hauts-de-France.

30



Organisation à Précy-sur-Oise de la manifestation Le Jour de la Nuit.

La vie sur Terre s'est formée sur l'alternance du Jour et de la Nuit. 70% des animaux sont nocturnes. Beaucoup de leurs activités suivent des rythmes circadiens, stimulés par le soleil qui se lève puis se couche de manière continue... En développant de manière disproportionnée l'éclairage public, nous bouleversons cette alternance Jour – Nuit.



**PATRIMOINE HISTORIQUE
ET CULTUREL**



Programme de réhabilitation du patrimoine rural

Calendrier : Janvier 2017 à décembre 2018

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. Les projets retenus par la commission Patrimoine historique et culturel, dont les maîtres d'ouvrage sont des communes ou des privés, reçoivent du Parc une aide financière et technique.

Pour mémoire, en 2016, il avait été décidé de ne pas proposer de nouveaux projets pour cette action.

En 2017, ce sont **10 projets de restauration qui avaient été retenus**. Il s'agit de projets concernant :

- Une glacière située dans le parc du château de Lamorlaye
- Quatre calvaires à Verneuil-en-Halatte
- Le lavoir Saint-Ladre à Viarmes
- Un mur de clôture à Roberval
- Le calvaire du cimetière à Plailly
- Un portail monumental à Raray
- Une chapelle funéraire du cimetière de Précý-sur-Oise

En 2018, ce sont **6 projets de restauration qui ont été retenus**. Il s'agit de projets concernant :

- La chapelle de la clinique des Jockeys à Gouvieux-Chantilly
- La croix forestière Sainte-Maxence à Fleurines
- Le bâtiment des pompes à La Chapelle-en-Serval
- Un mur de clôture à Fontaine-Chaalis
- Le calvaire de Villette à Pont-Sainte-Maxence
- Le bâtiment du pas de tir du jeu d'arc de Vineuil-Saint-Firmin



COMMISSION

Patrimoine historique et culturel



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes, particuliers



CONTACTS

Philippe MEURANT,
François-Xavier BRIDOUX



Croix de la rue des Granges, Verneuil-en-Halatte.

Zoom sur le calvaire de la rue des Granges à Verneuil-en-Halatte

Ce grand calvaire est l'un des 4 restaurés à Verneuil. Sur un large piédestal galbé surmonté d'un haut fût - monolithe en calcaire de section carrée - est établie une petite croix en métal. Sur une plaque, bien que 2 textes gravés se superposent, il est rappelé ceci : « Croix érigée par Jean Joseph Grison et Vatel l'an 1807 ». En outre, elle était autrefois implantée de l'autre côté du carrefour de la rue des Granges. Devenue gênante pour la circulation automobile, elle fut déplacée à l'angle de deux rues. Les pierres ont été nettoyées et restaurées et cet élément important de ce quartier de Verneuil a retrouvé sa fraîcheur d'antan.

COÛT DE L'ACTION

167 881 €

pour 2017 et en 2018

QUELQUES CHIFFRES

16 dossiers retenus
par la Commission
en 2017 et en 2018

Édition de plaquettes de découverte des villages, 6^e série

Calendrier : Janvier à octobre 2018

Le Parc possède un riche patrimoine historique et culturel, qui reste encore visible à travers le patrimoine monumental (châteaux, églises...), les traces de l'activité humaine (moulins, usines, sucreries, briqueteries...), le patrimoine plus modeste (mégalithes, lavoirs, croix, fontaines, bornes...), ou bien encore le bâti traditionnel (grandes fermes, maisons de village, granges...).

Pour la 6^e fois en 10 ans, le Parc édite des plaquettes de découverte des villages qui visent à proposer de manière synthétique un petit parcours, de 1 à 9 km maximum, permettant de découvrir les richesses patrimoniales d'un ou deux villages. Ces plaquettes se présentent sous la forme de 3 volets, avec un extrait de carte IGN à l'intérieur permettant de repérer le parcours et les différents éléments de patrimoine décrits.

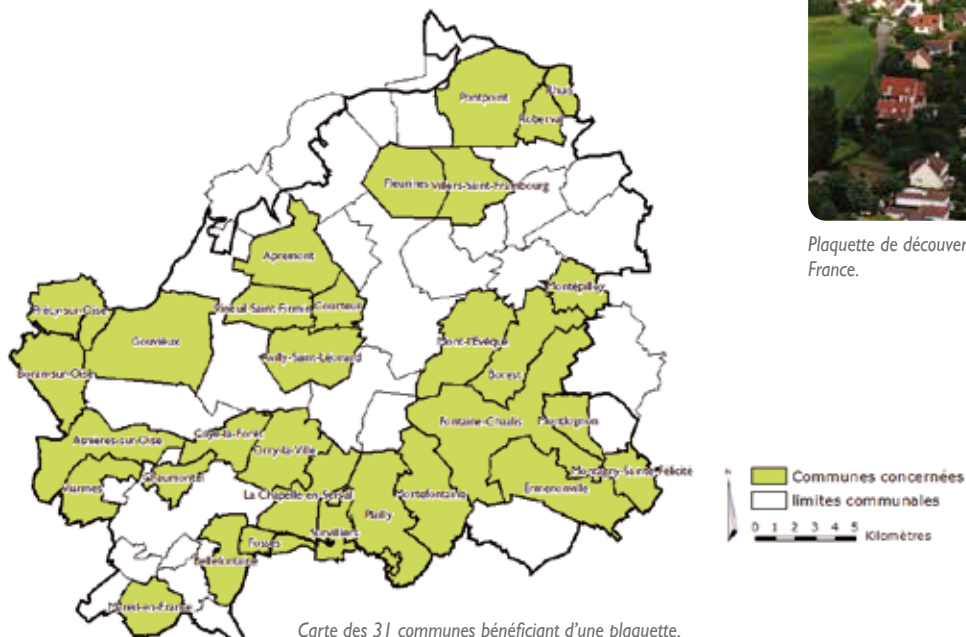
Ces plaquettes, claires et illustrées, ont un discours très large, pour intéresser le plus grand nombre.

Il s'agit d'une action très demandée par les élus communaux mais aussi par les habitants, qui met en valeur les patrimoines des communes, avec un coût relativement modique. Ces plaquettes permettent également d'échanger avec les partenaires, notamment les érudits locaux, les associations. Ils apportent leurs connaissances de la commune et donnent une plus-value à la brochure.

Ces plaquettes proposent aussi aux Offices de Tourisme un produit qu'ils attendent en complément des autres documents édités par le Parc : plaquettes touristiques (circuits en voiture), fiches-randos (randonnées hors des villages, en forêt ou en plaine, à pied, à vélo ou à cheval) ...

En 2018, 4 nouvelles plaquettes de découverte des villages ont été éditées, elles concernent Coye-la-Forêt, Mareil-en-France, Vineuil-St-Firmin, Survilliers.

Au total le Parc aura édité de 2007 à 2018, 27 plaquettes concernant 31 communes.



QUELQUES CHIFFRES

4 plaquettes éditées en 2018 en **4 000** exemplaires



COMMISSION

Patrimoine historique et culturel



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes



CONTACT

François-Xavier BRIDOUX



Plaquette de découverte de Mareil-en-France.



**ARCHITECTURE /
URBANISME / PAYSAGE**

Élaboration de cahiers de recommandations architecturales

Calendrier : Janvier 2017 à décembre 2018

L'élaboration de cahiers de recommandations architecturales a pour objectif la réalisation d'un document de conseils et de sensibilisation pour toutes les communes. Chaque commune doit, in fine, pouvoir disposer d'un cahier de recommandations architecturales qui lui soit propre.

Le cahier de recommandations architecturales est composé d'un ensemble de fiches spécifiques à chaque village, décrivant les différents types architecturaux présents dans le village, jusque dans le détail des éléments les composant. C'est un document pratique et pédagogique permettant de répondre utilement aux interrogations de pétitionnaires pour l'entretien de leur bâti et lors de demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire.

Le Parc dispose de 38 cahiers terminés : Boran-sur-Oise, Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg, Ognon, Raray, Rully, Barbery, Montépilloy, Mont-l'Évêque, Borest, Montlognon, Fontaine-Chaalis, Montagny-Sainte-Félicité, Mortefontaine, Ver-sur-Launette, Ermenonville, Coye-la-Forêt, Vineuil-Saint-Firmin, Orry-la-Ville, Brasseuse, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Courteuil, Plailly, Rhuis, Gouvieux, Viarmes, Seugy, Asnières-sur-Oise, Luzarches, Chaumontel, La Chapelle-en-Serval, Lamorlaye, Chantilly, Fleurines et Le Plessis-Luzarches.

■ En 2017-2018, le Parc a travaillé sur :

- les cahiers de recommandations architecturales pour les communes de Fleurines et du Plessis-Luzarches qui ont été distribués en communes au cours du 3^{ème} trimestre 2018.
- le cahier de recommandations architecturales pour la commune de Précy-sur-Oise qui devrait être distribué au cours du 2^{ème} trimestre 2019.



Exemples de cahiers de recommandations architecturales.

QUELQUES CHIFFRES

38

cahiers terminés



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes, Architectes des Bâtiments de France de l'Oise et du Val d'Oise



MAÎTRES D'ŒUVRE

CAUE de l'Oise, Ams Stram Gram, JM Aliotti



CONTACT

Philippe MEURANT



Élaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures et enseignes de Viarmes

Calendrier : Février à décembre 2018

COMMISSION
Architecture, Urbanisme, Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Commune de Viarmes, Architectes des Bâtiments de France du Val d'Oise

MAÎTRE D'ŒUVRE
Réponses Associées

CONTACT
Philippe MEURANT

Viarmes est une commune du Val d'Oise située sur les contreforts du plateau de Thelle, le long de la vallée de l'Oise, en bordure de la plaine de France et de la forêt de Carnelle. La commune compte actuellement environ 50 commerces présentant une vitrine sur rue.

Le traitement patrimonial des devantures dans les fronts bâtis est inégal et peu homogène. La disparité de formes, de matériaux et de teintes entre les devantures d'un même alignement urbain, les déséquilibres dans la qualité du traitement des devantures sur les bâtis anciens et la multiplication des enseignes, des stores & auvents, des systèmes de fermetures, des styles de lettrages et des éclairages ne favorisent pas l'harmonie du paysage urbain.

La commune de Viarmes souhaite préserver ce patrimoine, le contrôler afin d'éviter l'accumulation des disparités.

Il a donc s'agit de réaliser un cahier de recommandations architecturales pour les devantures et enseignes commerciales propre à Viarmes et conforme à ses spécificités patrimoniales, culturelles et urbaines.

Ce document est destiné prioritairement aux commerçants déjà installés et aux porteurs de projet qui souhaitent ouvrir ou réhabiliter un commerce dans la ville. Il est aussi un outil d'aide au conseil et à la décision pour les élus amenés à traiter les demandes d'autorisations de devantures et enseignes commerciales.

Le Parc dispose déjà de 2 cahiers terminés, ceux de Pont-Sainte-Maxence et Chantilly, ainsi qu'une plaquette de recommandations pour les devantures de Luzarches.

Le cahier de Viarmes sera terminé en début d'année 2019.

Récapitulatif : bons et mauvais exemples

CONSTATS

Les vitrines sont occultées par des adhésifs opaques qui masquent totalement l'intérieur du commerce. L'enseigne en dropeau, trop haute, n'est pas d'une échelle adaptée à un centre-ville. Cela nuit à son efficacité, car elle doit être perceptible par les piétons ou les conducteurs de véhicule.

Ce panneau qui barre l'ensemble du bâtiment ne donne pas un aspect soigné au commerce. Il se projette sur le linteau de la porte d'entrée de l'immeuble, qui ne fait pas partie du commerce. L'activité qui s'exerce à l'étage est signalée par des panneaux qui cachent les éléments d'architecture du bâtiment (gondacorps).

L'enseigne en dropeau, placée au-dessus du linteau de la fenêtre du 1er étage, n'est pas perceptible dans le cadre du commerce. Les montants de la devanture en applique ne doivent pas servir de supports à des panneaux, et l'enseigne en bandeau est beaucoup trop large et déborde de la cavetaine de la devanture.

Le commerce s'inscrit au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment, l'enseigne en applique doit donc être visible visuellement avec la devanture. Or, dans ce cas, elle est positionnée entre les ouvertures du 1er et du 2ème étage de l'immeuble. Elle n'est donc pas spontanément visible pour un piéton situé devant le magasin.

RECOMMANDATIONS

Au lieu d'occulter les vitrines de la devanture (pour un commerce nécessitant une certaine discrétion vis-à-vis de sa clientèle : banques, restaurants...), mieux vaut inscrire l'enseigne avec des adhésifs de qualité (verre dépoli par ex) sur les vitres. Le filtre visuel est ainsi créé. Une jolie enseigne en dropeau, positionnée dans le cadre de la devanture, attire l'attention.

Pour retrouver une symétrie à la composition du bâtiment et recréer une certaine enjambée au commerce, la solution d'une devanture en applique en bois menuisé est particulièrement bénéfique : elle requilibré le rez-de-chaussée et le commerce et permet d'englober la porte d'entrée de l'immeuble dans la composition générale.

Cette belle devanture en applique retrouve toutes ses qualités grâce à une mise en peinture générale qui donne un réel impact visuel au commerce. La petite enseigne se positionne au-dessus de la porte en marquant l'entrée du magasin et les deux petites plaques informatives sont fixées de chaque côté sur les montants, ce qui accentue la composition symétrique.

Cette devanture en faillure retrouve plus d'impact et de présence visuelle avec une tonne foncée. L'enseigne en dropeau s'inscrit naturellement sur l'imposte pleine du haut de la devanture (en lettres claires car le fond de l'imposte est foncé). Elle évite ainsi de percer et d'abîmer l'enduit de la maçonnerie de la façade de l'immeuble.

Cahier de recommandations architecturales
Devantures et Enseignes de Viarmes.

COÛT DE L'ACTION
16 860 €

QUELQUES CHIFFRES

3 documents terminés dont une plaquette

Esquisses architecturales pour la création de vestiaires sur le site du vallon de Rocquemont

Calendrier : Juin à juillet 2018

L'aménagement du site du vallon de Rocquemont à Luzarches vise à développer à proximité immédiate du centre-ville un espace de détente, de sport et de loisirs, en favorisant la diversité végétale.

L'ensemble du fond de vallon étant en site classé, l'objectif est de graduer l'aménagement de l'artificialisé, vers le plus naturel.

Le secteur sportif, situé à l'est proche du centre-ville, doit permettre d'accueillir des locaux à usage de vestiaire suffisants pour recevoir les équipes de sports collectifs (sports ultimates et jeux écossais en particulier), et accueillir les élèves du collège.

La recherche d'une intégration optimale de cet équipement dans le site est une priorité.

À la demande de la commune, le Parc a sollicité les 3 architectes, retenus dans le cadre d'un accord-cadre, pour réaliser 3 esquisses architecturales de ces vestiaires.

Les esquisses ainsi réalisées, très différentes dans leur parti pris, visent ainsi à éclairer les élus de la commune de Luzarches dans leurs choix, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspecteur des sites.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Luzarches, DRIEE Ile-de-France, ABF du Val d'Oise



MAÎTRES D'ŒUVRE

Atelier AMM, Atelier Vivarchi, Atelier ABBA



CONTACT

Philippe MEURANT



Projet d'esquisse
Atelier AMM.



Projet d'esquisse
Atelier Vivarchi.



Projet d'esquisse
Atelier ABBA.

QUELQUES CHIFFRES

3

esquisses de projets
proposées

COÛT DE L'ACTION

12 000 €



COMMISSIONS

Agriculture/cheval, Comité de pilotage spécifique



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP de l'Oise, UDAP du Val d'Oise, DREAL Hauts-de-France, DRIEE Ile de France



CONTACTS

Louise KROLCZYK, Philippe MEURANT

Accompagnement des projets de construction agricole et/ou liés à l'activité forestière

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Depuis 2004, le Parc apporte une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels afin de leur permettre de construire ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère.

Au fil des ans, le Parc a développé une véritable expertise qui lui permet d'apporter des conseils personnalisés, de la réflexion à la réalisation du projet :

- Étude d'implantation tenant compte des différents enjeux et servitudes (urbanisme, paysage, environnement...);
- Conseils sur le projet architectural ;
- Concertation avec les services intervenant dans le cadre de l'instruction (commune, direction régionale en charge des paysages, service territorial de l'architecture et du patrimoine...);
- Conseils sur la présentation de la demande de permis de construire.

Le Parc attribue également des aides financières. Le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière est mobilisable pour des travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments (prise en charge du surcoût lié aux exigences architecturales ou à des exigences supplémentaires en matière d'intégration paysagère, étude globale de requalification du site d'implantation du bâtiment, travaux de requalification...) ainsi que pour des travaux d'aménagements paysagers d'un site.

En 2018 le Parc a accompagné 8 projets.

Le Parc a attribué une subvention pour la construction d'un bâtiment agricole pour la plateforme de compostage de Boran-sur-Oise, ainsi que pour la construction d'un hangar agricole à Mortefontaine.



Plateforme de compostage à Boran. Les aménagements des abords seront mis en place dès le début de l'année 2019.



Bâtiment à Mortefontaine.

COÛT DE L'ACTION

30 350 €

QUELQUES CHIFFRES

8

dossiers suivis

2

bâtiments construits

Fleurir nos villages

Calendrier : Octobre 2017 à novembre 2018

Le PNR a lancé un programme sur le fleurissement durable. Suite à un appel à candidatures, 9 communes de moins de 1200 habitants se sont portées candidates : Seugy et Bellefontaine dans le Val d’Oise, Avilly-St-Léonard, Barbery, Montlognon, Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette, Thiers-sur-Thève et Apremont dans l’Oise.

Depuis 2010, le PNR Oise - Pays de France accompagne les communes vers le Zérophyto. 36 villes et villages ont déjà bénéficié d’un programme du PNR comprenant la réduction voire l’abandon des produits phytosanitaires, l’adoption de pratiques alternatives ou préventives, la formation des agents et des élus, la sensibilisation du public. Le fleurissement alternatif faisait partie des différentes préconisations. Il permet en outre une meilleure acceptation des herbes indésirables dans l’espace public.

L’objectif du programme « Fleurir nos villages » était de contribuer à valoriser le paysage urbain, les cœurs et entrées de villages dans un meilleur respect de l’environnement. À Ciel Ouvert et Omnibus paysagistes, ont été mandatés par le Parc pour réaliser cette mission.

Les agents communaux et les élus ont été initiés à l’utilisation des plantes vivaces lors d’une formation théorique en salle et d’une visite de pépinière. Ils ont également pris part à la conception des massifs fleuris. Les habitants se sont impliqués dans la transformation de leur village, en participant à des chantiers de plantation.

Chaque commune a bénéficié d’un projet global et de projets détaillés aboutissant à des réalisations concrètes. Les chantiers de plantation de vivaces ont été organisés au mois d’avril 2018. La plantation d’arbres et d’arbustes champêtres a été réalisée à l’automne. Des panneaux positionnés sur chacun des sites informent le public sur le choix des plantes.

La DREAL Hauts-de-France a participé au financement de l’opération à hauteur de 40%.



COMMISSION
Architecture, Urbanisme, Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
DREAL Hauts-de-France, communes

MAÎTRES D’ŒUVRE
À Ciel Ouvert, Omnibus

CONTACT
Solange DUCHARDT



Fleurissement à Seugy - Géranium vivaces et Iris.



Chantier participatif à Barbery.

QUELQUES CHIFFRES

9 communes
14 chantiers participatifs, une centaine de participants



COÛT DE L’ACTION
51 024 €
(études et animations)
21 704 €
(plantations)

**COMMISSION**

Architecture, Urbanisme,
Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Communes

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

Odile VISAGE paysagiste

**CONTACTS**

Solange DUCHARDT

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal permet de mettre en œuvre des projets écologiques et paysagers dans les communes et chez les partenaires privés.

En 2018, les communes suivantes ont bénéficié de ce fonds attribué par le Parc :

■ Mareil-en-France – clôture pour écopâturage

La municipalité de Mareil-en-France dispose d'un terrain, le pré Galleux, situé en plein centre du village d'une surface de 10 223 m². Aujourd'hui, seule une occupation d'entretien et/ou de développement autour d'activités « vertes » (non bâtie) est envisagée. La première étape est de le mettre en éco-pâturage. Ainsi, une clôture et 3 portails ont été mis en place.

■ Mont l'Evêque - aide au fleurissement rue de Meaux

La municipalité de Mont-L'Evêque est engagée dans la gestion différenciée de ses espaces publics. Afin de mieux faire accepter ces nouvelles pratiques, le PNR a proposé d'aider la commune pour la conception de parterres fleuris au cœur du village. Le choix des plantes est orienté vers des espèces vivaces plus pérennes que les annuelles et moins consommatrices en eau.

■ Jagny-sous-bois – revalorisation de l'allée des châtaigniers

Au sud de la commune, un double alignement de châtaigniers borde l'ancienne allée d'accès au château aujourd'hui disparu. La municipalité, soucieuse de l'état de cette allée, a souhaité la revaloriser : 5 châtaigniers et 200 bulbes ont été plantés après un débroussaillage. Des plantes vivaces animent l'entrée du site. 10 arbres d'essences locales complètent un boisement existant au bout de l'allée des platanes.

■ Asnières-sur-Oise – plantation d'un talus rue de Gouvieux

Devant la difficulté des services techniques à gérer ce talus à l'aspect délaissé et comportant une forte déclivité, la commune a demandé l'appui du PNR pour son aménagement. Dans son étude, la paysagiste Odile VISAGE a proposé des travaux de terrassement et des plantations d'arbustes et de vivaces couvre-sol qui réduiront le désherbage par les agents.

■ Courteuil – fleurissement participatif place des Marronniers à Saint-Nicolas-d'Acy

Dans le cadre de ses journées écocitoyennes organisées régulièrement avec le PNR, la municipalité a souhaité cette année inciter ses habitants à embellir leur village en fleurissant les espaces publics de la commune. Odile VISAGE, paysagiste, a proposé une liste de plantes vivaces adaptées aux conditions particulières de Courteuil, ne nécessitant à terme que peu d'arrosage et de soins. Celles-ci ont été adaptées aux moyens et aux envies des riverains concernés car il leur incombera de les entretenir. Le projet, accompagné de conseils techniques sur l'utilisation des plantes vivaces et leur gestion, a été présenté aux habitants, avant de les convier à un chantier participatif, place des Marronniers. Munis de leurs outils et de leur enthousiasme, ils ont planté 102 plantes vivaces, 50 bulbes et 2 rosiers grimpants. Au pied des marronniers, 240 vivaces couvre-sol et 50 bulbes seront plantés par les services techniques de la commune, quand la replantation de deux marronniers rouges de Briot, moins sensibles au chancre du marronnier, sera effectuée.



Chantier participatif à Courteuil.

■ **Thiers-sur-Thève – aménagement de l’entrée du village**

La municipalité de Thiers-sur-Thève a bénéficié du programme "Fleurir nos villages" au cours duquel les paysagistes d'OMNIBUS ont proposé des aménagements paysagers. Deux sites ont été choisis pour les premiers travaux. Le pied de l’église a été planté de 317 vivaces en chantier participatif au printemps 2018. 150 bulbes de printemps sont venus compléter cette première strate à l'automne.

Sur le second site, l'entrée du village côté Mortefontaine, deux haies champêtres, 3 arbres et des plantes vivaces ont été plantés à l'automne 2018 par une entreprise.



■ **Luzarches - remplacement d’arbres dans le lotissement des Bruyères**

Dans la continuité de sa requalification urbaine et de ses espaces verts, la ville de Luzarches a souhaité remplacer des arbres dans le lotissement des Bruyères : avenue de la fosse Chapon et rue de Montrose, afin de reconstituer l’alignement arboré envisagé lors de l'aménagement de ce lotissement.

La variété d'arbres "Acer rubrum tige" a été retenue. 24 arbres ont été plantés par une entreprise.

■ **Vineuil-Saint-Firmin – fleurissement du village**

Depuis 2017, une nouvelle dynamique s’est instaurée afin de mettre en œuvre les objectifs de la commune : plantations de vivaces, gestion différenciée, reprise en main du cimetière, aménagement d’un potager pour les enfants avec un hôtel à insectes et des ruches. La commune de Vineuil-Saint-Firmin a souhaité embellir son village en renouvelant ses plantations. La plantation de vivaces, d’arbustes et d’un arbre a été réalisée devant la bibliothèque, place du Lavoisier, face à l’ancienne poste et le long du mur de l’école communale.

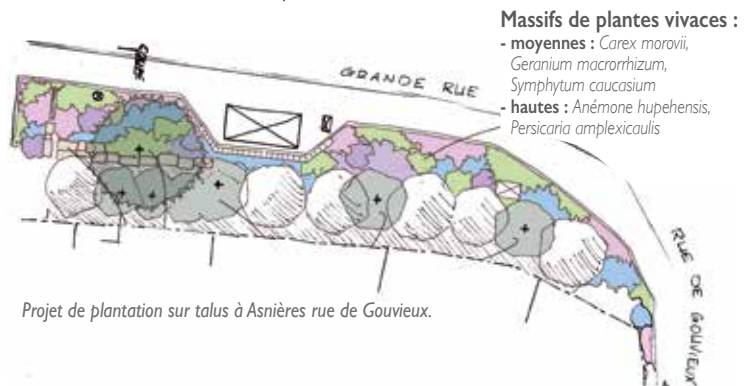
■ **Chaumontel – conseils en fleurissement et gestion du patrimoine végétal**

La commune a souhaité faire évoluer les aménagements paysagers et la gestion du patrimoine végétal. Plusieurs séances de travail avec les élus et les agents du service espaces verts ont donné lieu à : des conseils, un bilan des besoins, un programme d’actions. Le renouvellement des plantations proposé place de la Liberté a été réalisé en octobre 2018.

■ **Convention annuelle avec Odile VISAGE architecte paysagiste, pour la réalisation d’études de plantations et de conseils auprès des communes**

Odile VISAGE assiste la Chargée de mission Paysage du PNR dans sa mission d’accompagnement des communes sur des questions liées au végétal (gestion différenciée des espaces verts, fleurissement durable, plantations d’arbres et d’arbustes...). Elle est amenée à apporter des conseils, réalise des projets de plantations, propose des animations et visites, ainsi que des formations pour les agents des communes.

Dans le cadre de sa mission annuelle, Odile VISAGE a élaboré les plans de plantation des communes suivantes : Mont l’Evêque, Jagny-sous-Bois, Asnières-sur-Oise, Boran-sur-Oise, Chaumontel, Courteuil. Elle a par ailleurs encadré un chantier participatif à Courteuil dans le cadre des journées écocitoyennes organisées conjointement avec le Parc. Orry-la-Ville a bénéficié de ses conseils pour une bande boisée.



Projet de plantation sur talus à Asnières rue de Gouvieux.

QUELQUES CHIFFRES

9
projets de plantations

1
chantier participatif (24 participants)

1
clôture pour écopâturage

COÛT DE L'ACTION
25 272 €
 (fournitures et travaux)
6 330 €
 (études et animation)



Signalisation d'informations locales

Calendrier : Avril à septembre 2018

Pour répondre à un besoin de panneaux directionnels d'informations locales, plusieurs communes ont fait appel au Parc pour obtenir une charte de signalétique.

Afin de faire émerger une identité commune et cohérente à l'échelle du territoire du Parc, il est apparu comme souhaitable d'inciter les communes à adopter ce mobilier en participant financièrement à son achat et à sa mise en place.

Le taux de subvention varie en fonction du nombre d'habitants :

- > moins de 2 000 habitants : 50%
- > entre 2 000 et 5000 habitants : 30%
- > plus de 5 000 habitants : 20%

En 2013, 10 communes ont été équipées. Ces dispositifs ont permis de résorber progressivement les pré-enseignes illégales ou mal intégrées.

En 2015, une nouvelle commune s'est portée candidate, Fleurines, pour la mise en place de 7 panneaux, tandis que d'autres ont pu bénéficier de panneaux complémentaires.

En 2016 et 2017, 8 communes se sont portées candidates : Saint-Maximin, Raray, La Chapelle-en-Serval, Ognon, Orry-la-Ville, Brasseuse, Pont-Sainte-Maxence, Chaumontel.

La pose des panneaux a été effectuée en 2018. Le mobilier s'intègre bien dans le contexte de nos villages, et les élus et les habitants sont satisfaits de l'esthétique du projet.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes



CONTACT

Solange DUCHARDT



Brasseuse utilise la charte de signalétique du Parc pour ses panneaux de signalisation d'informations locales.

COÛT DE L'ACTION

44 206 €

QUELQUES CHIFFRES

8

communes

70

mobilier posés

Conseils en architecture et paysage

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le travail de l'équipe du Parc en matière d'accompagnement des élus ou des porteurs de projet vise à préserver la qualité du patrimoine bâti et du paysage des villes et des villages.

Durant l'année 2018, le Parc a été amené à suivre un certain nombre de dossiers ou à donner des conseils. Parmi les dossiers traités en 2018, on peut citer :

- La construction de la nouvelle mairie, à Ver-sur-Launette
- La reconversion de la ferme Potard, à Montépilloy
- La construction d'un centre équestre, à Pontarmé
- L'aménagement du front de rue devant la mairie, à Précy-sur-Oise
- La restauration de devantures commerciales, à Luzarches
- La création d'un abri-vélos à la gare SNCF d'Orry-Coye (esquisses)
- La réalisation de diagnostics de ravalements sur immeubles patrimoniaux, à Viarmes
- La réalisation de diagnostics de ravalements sur immeubles patrimoniaux, à La Chapelle-en-Serval
- La construction d'un centre culturel et le réaménagement des espaces publics, à Presles (jury de concours)
- La construction d'une maison médicale et 35 logements, à Presles (jury de concours)
- La reconversion de l'EHPAD, à Luzarches
- La restructuration de l'entreprise SPIREL, à Vineuil-Saint-Firmin
- Le Plan de paysage de l'Agglomération de Creil Sud Oise : suivi de l'élaboration
- Le renouvellement des platanes, route de St-Martin-du-Tertre, à Viarmes



Projet de construction de la nouvelle mairie de Ver-sur-Launette.

QUELQUES CHIFFRES

14

dossiers



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, communes



CONTACTS

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Jean-Marc GIROUDEAU

**COMMISSION**

Architecture, Urbanisme,
Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Commune de Villers-Saint-
Frambourg, M. Emeric
Darras, agriculteur

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

D+H Architecture-
Environnement

**CONTACT**

Jean-Marc GIROUDEAU

Étude d'aménagement de la ferme Darras, à Villers-Saint-Frambourg

Calendrier : Juillet 2017 à avril 2018

Le site de projet concerne la ferme Darras, grande ferme à cour rectangulaire, typique des fermes de la plaine du Valois, située dans le centre du village de Villers-Saint-Frambourg, rue de la Croix Dupille, à l'est de la place communale et de l'ensemble formé par la mairie, l'école, la salle communale et l'église classée.

En activité, cette ancienne ferme d'élevage de vaches laitières jusqu'en 1958 est aujourd'hui tournée vers la polyculture (blé, betteraves, maïs) sur une surface cultivée de 230 ha.

Ainsi, les bâtiments de la ferme datant du XVII^{ème} siècle (bouverie, bergerie, écuries, pigeonnier, ...) sont sans réel usage.

Le premier objectif d'aménagement était de redonner une fonction aux différents bâtiments sans usage du corps de ferme en préservant son fort caractère patrimonial.

Différentes hypothèses de reconversion des bâtiments ont été envisagées dans le cadre d'un parti d'aménagement global.

Le second objectif d'aménagement concernait la grande cour. Il s'agissait de rechercher le statut le plus approprié pour cet espace au regard, d'une part, de la place qu'il peut prendre au sein de l'articulation des espaces publics de la commune, et d'autre part, de proposer le parti d'aménagement le plus qualitatif et le plus respectueux de la typologie de cette ferme patrimoniale compte tenu des nouveaux usages envisagés et du fonctionnement de la ferme en exploitation.

Cette étude est une étude de faisabilité qui vise à l'aménagement futur du site.

Elle a été également le moyen de déterminer un programme et des principes de composition architecturale et urbaine pouvant être traduits dans une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre du plan local d'urbanisme applicable de la commune.



Étude d'aménagement - Cabinet D+H Architecture Environnement.

COÛT DE L'ACTION

11 400 €

Étude d'aménagement pour la reconversion de la ferme du domaine de Saint-Sulpice, à Ver-sur-Launette

Calendrier : Février à mai 2018

Le site de projet concerne la ferme dépendant du domaine de Saint-Sulpice-La-Ramée à Loisy, grande ferme à cour rectangulaire, typique des fermes de la plaine du Valois, située en entrée nord de ce hameau de la commune de Ver-sur-Launette depuis la RD 922, rue Gérard de Nerval. Elle est séparée de l'ensemble du domaine par la RD 922, mais est en co-visibilité avec la chapelle du domaine, monument non-inscrit/non-classé, mais d'intérêt architectural, implanté au nord de la Départementale.

Bien qu'en partie désaffectée, cette ancienne ferme est aujourd'hui louée à un exploitant tourné vers la polyculture (blé, betteraves, maïs) sur une surface cultivée de 200 ha, dont les bâtiments d'activités vont devoir être délocalisés.

Le premier objectif d'aménagement était de redonner une fonction aux différents bâtiments de ce corps de ferme en préservant leur caractère architectural.

Différentes hypothèses de reconversion des bâtiments ont été envisagées dans le cadre d'un parti d'aménagement global. Tout ou parties des bâtiments pouvaient être aménagés en logements en fonction de leur potentiel de reconversion.

Le second objectif d'aménagement concernait la cour et les espaces extérieurs de la ferme. Il s'agissait de rechercher le statut le plus approprié pour ces espaces au regard, d'une part, de la place qu'ils pouvaient prendre en articulation avec les espaces publics de la commune, et d'autre part, de proposer le parti d'aménagement le plus qualitatif et le plus respectueux de la typologie de cette ferme compte tenu des nouveaux usages envisagés.

Cette étude a été le moyen de déterminer un programme et des principes de composition architecturale et urbaine pouvant être traduits dans une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre du plan local d'urbanisme de la commune, en cours d'élaboration.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Ver-sur-Launette, gestionnaire du domaine de Saint-Sulpice



MAÎTRE D'ŒUVRE

D+H Architecture-Environnement



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU



Étude d'aménagement - Cabinet D+H Architecture Environnement.

COÛT DE L'ACTION

14 160 €



Mission d'accompagnement (phase de faisabilité) d'un projet d'Habitat participatif, à Senlis

Calendrier : Novembre 2017 à mai 2018

COMMISSION
Architecture, Urbanisme, Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Commune de Senlis, association de candidats-habitants « Les allant vers »

MAÎTRES D'ŒUVRE
ExtraCité, Mutations architectes

CONTACT
Jean-Marc GIROUDEAU

La commune de Senlis a sollicité le soutien financier et technique du Parc pour lui permettre de bénéficier d'un accompagnement spécifique concernant un projet d'Habitat participatif qu'elle envisage sur le site d'une ancienne ferme dont le foncier lui appartient, dans le quartier de Villevert.

La parcelle identifiée, d'une surface de 4552 m2, est particulièrement bien située au cœur du vieux village de Villevert, à proximité du centre-ville historique.

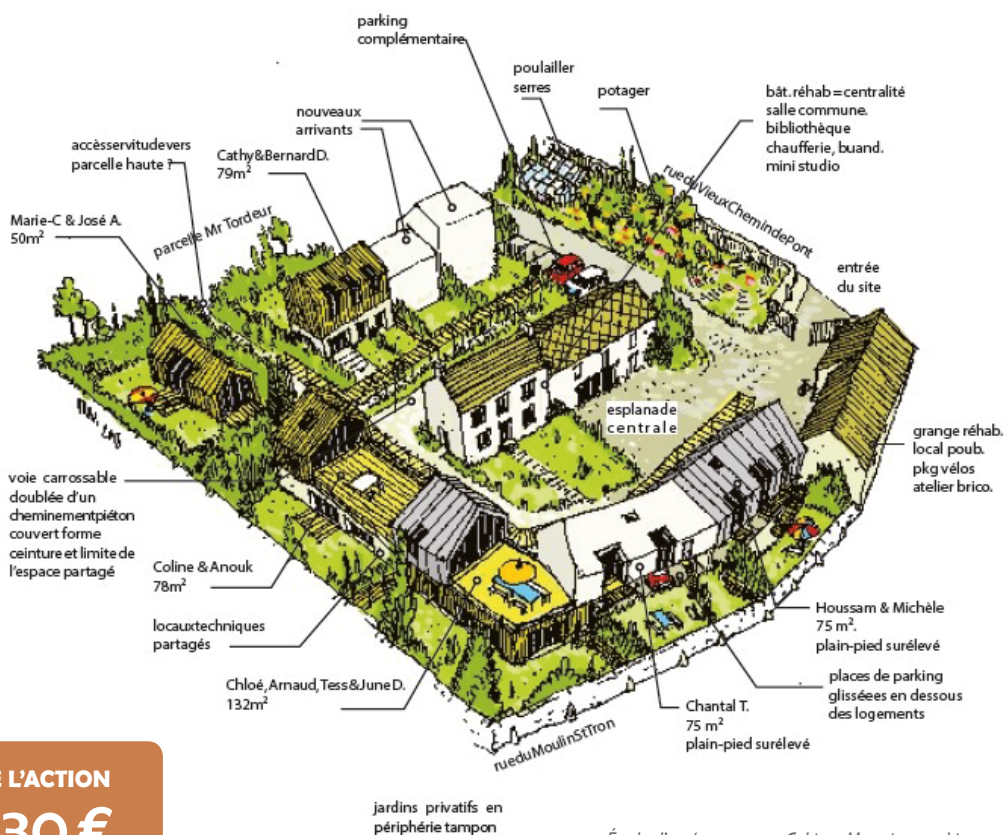
Face à la pénurie de logements intermédiaires, les élus de la ville de Senlis souhaitent renforcer l'offre de logements abordables, et fluidifier le parcours résidentiel des senlisiens.

Le projet d'Habitat participatif entre dans ce cadre.

Une première mission d'accompagnement a eu pour objectifs l'information, la sensibilisation, la mobilisation, la formation des futurs habitants candidats à cette expérimentation d'habitat participatif, en vue de l'émergence d'un groupe et d'un projet. Cette première phase de l'accompagnement s'est achevée par la création d'une association de candidats-habitants qui regroupe 6 foyers, et a donc rempli complètement son objectif.

La mission d'accompagnement des candidats-habitants s'est poursuivie dans cette nouvelle phase pré-opérationnelle par **la définition du projet social et architectural des candidats-habitants, aboutissant à une programmation** permettant de lancer la maîtrise d'œuvre.

Représentation d'une des formes possibles de l'habitat participatif du groupe des allant vers



COÛT DE L'ACTION
28 530 €

Étude d'aménagement - Cabinet Mutations architectes.

Étude d'aménagement de l'îlot Pasteur, à Fleurines

Calendrier : Décembre 2017 à mai 2018

La commune de Fleurines étudie l'ouverture à l'urbanisation d'un cœur de l'îlot délimité par la rue des Frièges, la rue Pasteur, la rue de Saint-Christophe, la rue de l'Eglise et l'avenue du Général de Gaulle (RD 1017), au lieu-dit « Le Village ».

L'ensemble se situe dans le périmètre protégé de l'église classée Monument Historique, et en co-visibilité avec celle-ci.

Les parcelles en friche constituant l'espace principal du projet représentent 12 049 m².

Le cœur de l'îlot Pasteur a fait l'objet d'un premier projet en 2011, porté par les propriétaires des parcelles. Le projet présenté sous l'intitulé « éco-lotissement » proposait le découpage en lots d'un lotissement classique, s'éloignant sensiblement des ambitions de départ des élus de la commune de voir réaliser un « éco-quartier » mettant en œuvre des constructions écologiques (habitations basse-consommation, sinon passives), s'inscrivant dans une démarche de haute qualité environnementale (environnement sain, gestion des eaux de ruissellement, ...).

Une modification du plan d'occupation des sols de la commune visant à déclasser la zone 2 NAH et à la reclasser 1 NAH afin de l'ouvrir à l'urbanisation et de permettre la réalisation du projet d'« éco-lotissement », a été lancée en 2015, et s'est soldée par un avis défavorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique.

Il s'agissait de relancer la réflexion concernant l'aménagement de ce secteur du cœur de l'îlot Pasteur, confirmé par les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de PLU, et d'inscrire une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) traduisant le projet urbain retenu.

L'objectif premier de la commune est de développer un ensemble d'habitations cohérent dans le prolongement morphologique et typologique du village ancien ; la desserte automobile du secteur devant s'inscrire dans le plan de circulation global de la commune alors en cours de réflexion.

Le programme, essentiellement un programme de logements, restait à définir.

Les élus de la commune ont souhaité que ce projet soit le fruit d'une co-construction avec les riverains du site, les Fleurinois concernés par le projet et les propriétaires des parcelles.

L'étude a permis d'inscrire dans le projet de plan local d'urbanisme une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) organisant l'aménagement du site lors de son ouverture à l'urbanisation.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Fleurines, riverains et association locale



MAÎTRE D'ŒUVRE

D+H Architecture-Environnement



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU



Étude d'aménagement - Cabinet D+H Architecture Environnement.

COÛT DE L'ACTION

16 740 €



Projets des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine, à Chantilly et Viarmes

Calendrier : Mars à juin 2018



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes de Chantilly et de Viarmes, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU

La collaboration entre le Parc et l'École d'Architecture s'est poursuivie en 2018 dans le cadre d'une convention de partenariat signée par les deux parties.

Pour mémoire, l'atelier urbain et architectural mené par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine souhaite inscrire sa démarche aux lisières de l'agglomération parisienne afin de recentrer ses questionnements sur les territoires péri-urbains qui restent encore des secteurs en constitution. Le but est de diversifier les points de vue et de renforcer l'ancrage du projet.

Le programme retenu en 2018, comme les deux années précédentes, s'inscrit dans le cadre d'une réflexion portant sur la mutation des territoires ruraux et péri-urbains, des territoires qui ont subi et subissent encore de profondes mutations.

Une soixantaine d'étudiants inscrits en Licence 3 ont ainsi travaillé sur la thématique de la recomposition des centres-villes, suivant deux sujets choisis : la reconversion d'un site d'activités dans un secteur patrimonial à Chantilly et la restructuration du centre-ville de Viarmes.

L'exercice proposé aux étudiants articule projet urbain et projet architectural.

Il s'agissait dans les deux cas de s'appuyer sur les dynamiques en action pour recomposer les lieux, d'envisager leur densification, d'y maintenir et de développer les fonctions commerciales, les équipements et les logements.



Projets menés sur la recomposition des centres-villes par des étudiants à l'ENSA Paris - Val de Seine.

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux et supra-communaux

Calendrier : Janvier à décembre 2018

L'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme a pour objectifs en premier lieu de s'assurer de la qualité de ces documents d'urbanisme et, à la demande des maires ou des présidents des structures intercommunales, de les conseiller afin d'assurer *in fine* la compatibilité de ces documents avec le projet de Charte du Parc.

En 2018, le Parc a suivi les procédures suivantes :

■ Élaborations / Révisions de PLU :

- Boran-sur-Oise : suivi de l'élaboration
- Viarmes : suivi de la révision
- Lamorlaye : suivi de la révision
- Ver-sur-Launette : suivi de la révision
- Avilly-Saint-Léonard : suivi de la révision
- Luzarches (modification n°2) : suivi de réunions
- Vineuil-Saint-Firmin : suivi de la révision
- Pontarmé : suivi de l'élaboration
- Gouvieux : suivi de la révision
- Chaumontel : suivi de la révision
- Chamant : suivi de l'élaboration
- Plailly : suivi de l'élaboration
- Plailly (modification n°1) : suivi de réunions
- Fleurines : suivi de l'élaboration
- Borest : suivi de l'élaboration
- Thiers-sur-Thève : suivi de la révision
- Luzarches (modification n°3) : suivi de réunions

■ Élaborations / Révisions de documents supra-communaux :

- SCOT de Roissy – Pays de France : suivi de la révision
- SCOT du Pays de Valois : suivi de la révision
- SCOT du Grand Creillois : suivi de la révision
- SCOT de la Thelloise : suivi de la révision
- SRADDET des Hauts-de-France : suivi de l'élaboration



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Services de l'État notamment les DDT, communes



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU

QUELQUES CHIFFRES

24

dossiers

61

réunions

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Suivi des projets d'aménagement

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Depuis 2004, le Parc assure un suivi des projets d'aménagement. Cette démarche a pour finalité de veiller à la qualité urbaine des projets de développement, dans un souci de privilégier une économie intelligente de l'espace.

Le Parc est ainsi saisi soit par les communes, soit par les promoteurs, qui viennent prendre, en amont, conseils et avis auprès du Parc.

En 2018, le travail a porté sur :

- L'aménagement du quartier de la gare, à Luzarches
- L'aménagement d'une parcelle, chemin du Vauvouard, à Luzarches
- L'aménagement de la propriété Duwer, à Luzarches
- L'aménagement du quartier de la Petite Halle, à Luzarches
- La reconversion de la friche Polytitan, à Vineuil-Saint-Firmin
- L'aménagement de la déviation de la RD 1017, à La Chapelle-en-Serval
- L'aménagement de la propriété Messéant, à Luzarches
- L'aménagement du site de l'ancienne scierie, à Thiers-sur-Thève
- L'aménagement du quartier Ordener, à Senlis
- L'aménagement du campus CAPSTONE, à Gouvieux



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, DDT, communes



CONTACTS

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Jean-Marc GIROUDEAU

VMZINC

- 1/ Billaqué veut cuisine
- 2/ Pignoneo "à la demande" (voir à définir)

Voit = rappel TNR



Proposition du PNR d'un aménagement du quartier de la gare, à Luzarches.

QUELQUES CHIFFRES

10
dossiers

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**



Développement des circuits courts

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le Parc a pour objectif de contribuer au dynamisme des activités agricoles, et plus particulièrement de favoriser et développer les réseaux de commercialisation en circuit court.

Sur notre territoire, l'agriculture constitue une importante activité de production, tout en étant à la base de nombreuses filières industrielles. Elle participe pour une large part à la gestion des espaces ruraux (elle gère plus d'un tiers du territoire du Parc) ainsi qu'à la vie du tissu rural. Or, elle est aujourd'hui confrontée à de multiples difficultés (économiques, foncières, d'urbanisme, de gestion courante...). Des agriculteurs ont fait le choix de proposer une commercialisation en vente directe pour pallier ces difficultés.

En effet, la demande des consommateurs est de plus en plus importante pour des produits locaux de qualité : certains agriculteurs ou collectivités démarrent alors des projets de diversification ou d'installation agricole pour tenter de répondre à cette demande.

C'est pourquoi le Parc a travaillé plus spécifiquement sur les circuits courts en 2018. En plus d'accompagner les porteurs de projets et les collectivités à la réflexion sur les circuits courts de proximité, le Parc a recruté une stagiaire pour élaborer un plan d'actions sur cette thématique.



COMMISSIONS

Agriculture/cheval, Comité de pilotage spécifique Circuits courts



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Agriculteurs, Chambres d'agriculture, CoPASol, Abiosol, Terre de Liens



CONTACT

Louise KROLCZYK

Un diagnostic sur la vente directe a été réalisé. La présentation de ce diagnostic en comité de pilotage a permis de définir les objectifs à atteindre. Ils ont alimenté la rédaction de 8 fiches actions.

Le travail a été mené en concertation avec les acteurs du territoire qui ont validé le programme d'actions.

Le Parc travaillera à la mise en œuvre des différentes étapes du programme d'actions dans les prochaines années.

En parallèle, **le Parc a accompagné 10 porteurs de projets** dans leurs réflexions sur des questions d'installation ou de diversification en circuits courts de proximité.



Comité de pilotage sur les circuits courts : présentation des fiches actions.



Communication sur les produits du Parc lors du Salon des vignerons, à Gouvieux en avril 2018.



COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

8
fiches actions
établies

10
projets
accompagnés

Programme LEADER

Calendrier : Janvier à décembre 2018

LEADER est un programme européen spécifiquement dédié au développement des territoires ruraux et péri-urbains. Il permet à des projets innovants et exemplaires, répondant aux enjeux spécifiques du territoire, de bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Le Parc a été sélectionné en 2016 pour porter ce programme et bénéficie d'une enveloppe pluriannuelle de 1 589 000 € pour accorder des subventions à des projets publics ou privés répondant à la stratégie définie.

Les projets éligibles sont ceux rentrant dans l'une des 5 thématiques suivantes :

- 1) **Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager.**
- 2) **Développer les itinéraires et activités de découverte.**
- 3) **Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural.**
- 4) **Conforter une offre de services de proximité en milieu rural.**
- 5) **Favoriser les circuits courts agricoles.**

En 2018, 25 nouveaux porteurs de projets ont pris contact avec l'animateur LEADER et ont ainsi bénéficié d'un premier conseil sur leur projet. Parmi eux, 5 ont fourni un dossier abouti et ont été invités à présenter leur projet au Comité d'audition, qui leur a donné un avis favorable :

- **SAS BOB-E-BIKE** : Création d'une entreprise de location de vélos et de prestations touristiques
- **SAS LES CABANES DES GRANDS CHENES** : Construction de 3 cabanes avec bain nordique écologique
- **Commune de Gouvieux** : Rénovation du village troglodytique pour le développement d'activités artisanales
- **Commune de Raray** : Réalisation d'une exposition permanente
- **Mme Juliette DE LOMBARDON** : Installation d'une ferme maraîchère bio à Villers-Saint-Frambourg

Le montant total de subvention ainsi fléché s'élève à environ 278 000 €, soit 17 % de l'enveloppe globale du programme. Les dossiers concernés sont actuellement en train d'être complétés avec les pièces justificatives nécessaires, avant l'attribution définitive des subventions. Ces projets représentent un total de 538 000 € d'investissements sur le territoire.

En 2019, le programme se poursuivra avec la présentation de nouveaux projets au Comité d'audition (dont 2 dossiers déjà prêts) ainsi que le versement effectif des premières subventions.



COMMISSION
Comité d'audition et de programmation

PARTENAIRES
Région Hauts-de-France, Agence de Services et de Paiement, EPCI, chambres consulaires

CONTACT
Florian KLINGELSCHMIDT



BOB-E-BIKE propose des balades à vélo sur mesure pour partir à la découverte du territoire du Parc.



À Raray, les Cabanes des Grands Chênes offrent un hébergement insolite et tout confort, perché dans un arbre.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

QUELQUES CHIFFRES

25 nouveaux porteurs de projets accompagnés

5 projets ayant reçu un avis favorable du Comité

278 000 € de crédits européens « fléchés », soit 17% de l'enveloppe globale

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



TOURISME

Jalonnement et sécurisation de deux itinéraires de randonnée Vélo Tout Chemin

Calendrier : Printemps-été 2018

Avec l'appui de l'association AU5V, le Parc a identifié 4 itinéraires de randonnée vélo tout chemin, agréables et faciles pour tout public, qui ont fait l'objet d'une promotion sous forme de fiches distribuées, par exemple, dans les Offices de Tourisme.

Pour faciliter la découverte de ces itinéraires, il est apparu nécessaire de les sécuriser et de mettre en place un jalonnement. Des travaux de sécurisation et un jalonnement de l'itinéraire « Découvrons la vallée de la Nonette » ont été réalisés en 2015.

En 2018, deux autres boucles ont été jalonnées et sécurisées : la boucle V2 : « En forêt d'Halatte » et la boucle V3 : « Découvrons une forêt, des villages de pierre et une abbaye », en forêt d'Ermenonville et dans les villages qui la bordent.

Pour la sécurisation, des panneaux « danger », « stop » et parfois des marquages au sol ont été mis en place, principalement au niveau des carrefours avec les routes départementales (RD). L'arrivée pentue d'une voie forestière sur un carrefour avec la RD 1017 en forêt d'Halatte a été reprise pour favoriser un pied à terre sécurisé des cyclistes avant la traversée.

Pour le jalonnement, avec la compétence de l'association AU5V représentant les cyclistes, et en accord avec les collectivités locales, l'ONF et le Département de l'Oise, le Parc a implanté des panneaux de jalonnement sur ces deux itinéraires : des panneaux de signalisation de type DV (Directionnel Vélo), réglementaires, sur les voies routières et des panneaux en bois, pour une meilleure intégration paysagère, sur les chemins passant à travers champs et forêts.

En forêt d'Ermenonville, suite à la réactivation du centre d'entraînement au tir de l'armée, une déviation a été établie et jalonnée pour détourner les cyclistes lors des journées de tirs.



COMMISSION
Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
ONF, AU5V, Communes,
Département de l'Oise

CONTACT
Brigitte SOUVERAIN

Exemples de panneaux en place



Panneau bois.



Panneau DV.

QUELQUES CHIFFRES

43 panneaux
dont 26 panneaux DV
pour la boucle V3

21 panneaux bois
pour la boucle V2

8 carrefours avec
des RD sécurisés

COÛT DE L'ACTION
46 080 €



Mise en ligne d'un site dédié à la randonnée

Calendrier : Été-automne 2018

Un site internet alimenté par le logiciel Geotrek, spécialement conçu et libre d'utilisation, présente l'activité de randonnée des Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France : <http://rando.pnr-idf.fr>.

Chaque territoire y met en ligne ses itinéraires de randonnée auxquelles sont ajoutées des informations utiles aux randonneurs, notamment les points d'intérêt à découvrir sur les parcours. Y sont aussi géolocalisés les hébergements marqués Parc, les ventes de produits locaux à la ferme, les sites ouverts au public, les activités de loisirs, etc. Les visiteurs ont ainsi la possibilité de se renseigner sur les randonnées et leurs points d'intérêt avant leur départ. Ils peuvent choisir le niveau de difficulté et la longueur du circuit, puis télécharger les itinéraires en GPX et /ou éditer les fiches de randonnées à emporter sur place.

Une application commune aux 4 PNR et une propre au PNR Oise-Pays de France permettra, aussi, d'avoir ces informations sur le terrain même en zone non connectée. Les randonneurs pourront alors, sur place, suivre les itinéraires avec la géolocalisation et découvrir les points d'intérêt, les sites de visite et les hébergements proches de chaque randonnée avec leur smartphone.

La mise à disposition au public de cette offre constitue également une opportunité pour accompagner le développement et la promotion d'une destination Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, notamment auprès du public francilien.

Afin de mutualiser les moyens financiers et humains sur des projets communs aux 4 PNR d'Ile-de-France, un serveur web commun aux 4 structures a été mis en place. Il héberge notamment ce site Internet dédié à la randonnée.

COMMISSION
Tourisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Les 4 PNR d'Ile-de-France

CONTACT
Brigitte SOUVERAIN

56



Page intérieure du site internet.

COÛT DE L'ACTION
9 600 €

QUELQUES CHIFFRES

15 randonnées pédestres	5 randonnées vélos	4 randonnées équestres	41 activités touristiques	95 points d'intérêt touristique
--------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	--	--



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

**COMMISSION**

Communication - sensibilisation

**CONTACT**

Emmanuelle PILLAERT

Programme de communication 2018

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Le Parc a poursuivi le développement de ses outils de communication :

➤ **La diffusion du magazine du Parc dans les 77 000 foyers du territoire :**

Le magazine du Parc a été diffusé 2 fois sur l'ensemble du territoire. Il est également distribué dans les 27 communes susceptibles d'intégrer le Parc au renouvellement de sa charte.

➤ **La parution des livrets « Vivons le Parc ! », sorties et animations « nature & patrimoine » dans le Parc naturel régional Oise - Pays de France :**

Le livret « Vivons le Parc » est un support très apprécié des habitants mais également des structures organisatrices. Ainsi, 259 manifestations ont été relayées dans les deux livrets (Automne-hiver et Printemps-été). 280 points répartis sur l'ensemble du territoire en assurent la diffusion.

➤ **La revue de presse :**

Le travail de relation presse a permis de recueillir 85 coupures de presse. La revue de presse est faite numériquement et est accessible aux membres du Comité Syndical via le site extranet du Parc.

➤ **Le rapport d'activités :**

Il permet d'informer élus et partenaires de l'activité du Parc. Il est adressé à tous les conseillers municipaux.

➤ **Le site internet :**

Le site internet du Parc est très fréquenté avec plus de 45 000 visites en 2018. Sa fréquentation est principalement francilienne. La page Facebook du Parc est quant à elle suivie par 1 617 personnes.

En 2018, le Parc a par ailleurs engagé la refonte de son site Internet, qui sera menée à bien en 2019.

➤ **Une newsletter :**

Sous forme d'une question/réponse, cette newsletter s'adresse de façon directe à un listing de 2020 personnes (élus, partenaires, habitants, journalistes...). Elle a pour objectifs de donner de l'information sur le Parc et d'interpeller le lecteur. Avec une information rapide à lire et une question dont la réponse ne sera donnée que la semaine suivante, elle arrive chaque semaine à capter l'intérêt du lecteur.

➤ **La lettre du Bureau :**

Concernant la révision de la Charte, le Parc a mis en place une lettre d'informations (double page A4) à destination de tous les conseillers municipaux des communes du Parc. 4 lettres sont parues en 2018.



Livret de manifestations « Vivons le Parc », Automne-Hiver 2018-2019

COÛT DE L'ACTION
65 000 €

QUELQUES CHIFFRES

45 446
connexions au site
Internet

259 manifestations
recensées dans les deux
livrets « Vivons le Parc »,

85
coupures
de presse

Programme de sensibilisation "Grand-public" 2018

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Depuis sa création le Parc mène des actions de sensibilisation pour susciter la mobilisation et la participation de tous, habitants et visiteurs, adultes et enfants, à la préservation du patrimoine et de l'environnement.

En 2018, **ce sont 24 sorties, randonnées, ateliers, chantiers participatifs qui ont été proposés** dans le cadre d'un programme mensuel, mobilisant **13 partenaires locaux** (associations, guides nature et patrimoine, entreprises).

Deux sorties ont dû être annulées en raison de conditions météorologiques défavorables ou d'un faible nombre d'inscrits.

515 personnes ont participé à ces sorties. 79 % d'entre elles participaient pour la première fois à une sortie proposée par le Parc.

■ Calendrier des manifestations organisées par le Parc en 2018 :

- **17 février** : La Grande guerre sur le territoire du Parc naturel régional (Conférence proposée à l'occasion du Centenaire de la Première guerre mondiale / Senlis)
- **10 mars** : Grenouilles et chouettes vous donnent rendez-vous aux étangs (Sortie nocturne / Etangs de Comelles / Fréquence grenouille)
- **17 mars** : Participation à l'Opération « Hauts-de-France propres, ensemble nettoignons notre région » sur le site des étangs de Comelles : mobilisation du Réseau des Correspondants Parc
- **18 mars** : Démonstration de greffage des arbres fruitiers (Atelier pratique / Gouvieux)
- **25 mars** : A la découverte de la gestion forestière et des métiers de la forêt (Sortie découverte / Forêt d'Ermenonville)
- **7 avril** : Atelier de fabrication de produits ménagers naturels (Atelier écoci-toyen / Senlis)
- **15 avril** : En remontant la Nonette et Launette (Sortie proposée dans le cadre de la Semaine de l'eau organisée par le SAGE Nonette) ANNULÉE pour raisons techniques
- **21 avril** : Au cœur du pôle hippique de Chantilly (Sortie découverte / Chantilly)
- **2 juin** : Un hôtel à insectes dans mon village (Sortie découverte des abeilles sauvages et atelier participatif / Montlognon)
- **2 juin** : De petites routes en chemins, découvrons une forêt, des pierres et une abbaye (Randonnée cyclo / Fête du vélo / Senlis, Borest, Montlognon, Fontaine-Chaalis, Ermenonville)
- **9 juin** : A la découverte de la Brasserie Sainte-Félicité (Visite découverte / Montagny-Sainte-Félicité)
- **17 juin** : A la découverte de Boran-sur-Oise (Randonnée découverte du patrimoine / Boran-sur-Oise)
- **24 juin** : Les clôtures, éléments paysagers de nos villes et villages (Balade-conseils en lien avec la sortie du guide pratique d'entretien des clôtures / Vineuil-Saint-Firmin)



COMMISSION

Communication - sensibilisation



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

CPIE des Pays de l'Oise, Découverte Nature Patrimoine, Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis, Club des Astronomes amateurs de Senlis, AU5V, Sylvain Drocourt, ONF, France Galop, Brasserie Sainte-Félicité, A Ciel Ouvert, Emmanuel Vidal, Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie, Odile Visage, Correspondants Parc



CONTACT

Valérie MEMAIN

QUELQUES CHIFFRES

24 sorties et animations organisées par le Parc

515 participants

17 salons ou participations à des manifestations

12 manifestations proposées par les Correspondants Parc

COÛT DE L'ACTION

6 964 €



Programme de sensibilisation "Grand-public" 2018

- **13 juillet** : Sortie découverte de la forêt d'Ermenonville à destination des bénéficiaires du Centre social de Fosses
- **17 juillet** : Un air d'été sur les landes forestières (Sortie menée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie / Forêt d'Ermenonville)
- **26 août** : De petites routes en chemins, découvrons la forêt d'Halatte (Randonnée cyclo / Fleurines)
- **31 août** : Nuit de la Chauve-souris (Sortie nocturne / Fontaine-Chaalis)
- **10 octobre** : Balade découverte environnement à destination des bénéficiaires du Centre social de Fosses
- **13 octobre** : Au galop, découverte de l'activité hippique (Randonnée découverte / Coye-la-Forêt et Lamorlaye)
- **13 octobre** : Jour de la nuit : balade nocturne et observation des étoiles (Animation écocitoyenne sur le thème de la pollution lumineuse / Précy-sur-Oise)
- **20 octobre** : Journée écocitoyenne : chantier participatif de fleurissement durable avec les habitants de la commune de Courteuil
- **21 octobre** : Sortie découverte des arbres en forêt de Carnelle (Journées de l'arbre du Conseil Départemental du Val d'Oise / Saint-Martin-du-Tertre)
- **25 novembre** : Plantons des arbres fruitiers de variétés anciennes (Chantier participatif / Luzarches)
- **25 novembre** : Plantation participative d'une haie champêtre à Ognon (Festival de l'arbre et des chemins ruraux organisée par la Région Hauts-de-France) ANNULÉE pour raisons météorologiques et manque de participants

Le Parc dispose de 22 expositions thématiques (biodiversité, châteaux et demeures du XIX^{ème} siècle, ressources minérales du territoire, écocitoyenneté, etc.). Très sollicitées par les communes et les partenaires, **ces expositions ont été prêtées 16 fois en 2018** pour des périodes allant d'un week-end à deux mois.

Le Parc prête également à ses partenaires (associations, communes) du matériel (tentes, grilles, gants et sacs pour opération de nettoyage, etc). **Le matériel a été prêté 28 fois** dont 9 fois pour la tenue d'opération de nettoyage ou de chantier-nature.



Sortie en forêt d'Ermenonville à la découverte de la gestion forestière.



Carte Sensi GP communes 2018.

■ **En 2018, le Parc était présent lors des manifestations suivantes organisées par ses partenaires :**

La fréquentation totale des stands tenus par le PNR est estimée à environ 3170 personnes

- **27 et 28 janvier** : participation au week-end environnement organisé par la commune de Survilliers (Stand Parc)
- **23, 24 et 25 mars** : Salon du jardinage de Senlis (Stand Parc)
- **7 et 8 avril 2018** : Salon des Vignerons à Gouvieux (Stand Parc de promotion des Producteurs Oise-Pays de France et des circuits courts)
- **14 avril** : Journée Sport et Santé à Lamorlaye (Stand de promotion de la randonnée pédestre, cyclo et équestre)
- **2 juin** : Journée de l'environnement de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France (Stand de présentation du Parc et de ses missions)
- **2 et 3 juin** : Fête du vélo à Senlis (Stand sur le thème de l'écomobilité / test de vélos électriques)
- **3 juin** : Fête de la nature à Précy-sur-Oise (Construction participative d'un hôtel à insectes et animation insectes)
- **3 juin** : Marché picard à Saint-Maximin / Saint-Leu d'Esserent (Stand Parc avec animation de jeux écocitoyens)
- **8 au 10 juin** : Fête de la Rose à l'Abbaye de Chaalis (Stand Parc sur le thème des arbres fruitiers et présentation du projet de verger conservatoire)
- **1^{er} et 2 septembre** : Fête de la chasse et de la nature (Stand Parc sur le thème de la biodiversité forestière)
- **8 septembre** : Journée des associations à Chaumontel (Stand Parc)
- **9 septembre** : Brocante de Saint-Vaast de Longmont (Stand Parc)
- **14 septembre** : Nuit des étoiles à la Base aérienne de Creil (Sortie découverte nocturne et stand Parc)
- **30 septembre** : Famillathlon 95 à Luzarches (Stand Parc de promotion des randonnées)
- **13 et 14 octobre** : Salon mycologique de l'ABMARS (Stand Parc sur le thème de la biodiversité et animation de jeux familiaux)
- **24 novembre** : Festival de l'arbre à Lamorlaye (Stand Parc sur le thème des arbres forestiers)



Programme de sensibilisation "Grand-public" 2018



Construction d'un hôtel à insectes collaboratif à Précy-sur-Oise.





Programme de sensibilisation "Grand-public" 2018

■ **En 2018, les Correspondants Parc, écocitoyens bénévoles** menant des actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens auprès des habitants du Parc, ont poursuivi leur mobilisation. Tout au long de l'année, ils ont organisé, avec l'aide technique, pédagogique et financière du Parc, 12 manifestations au sein de leur commune. 580 personnes ont fréquenté les stands tenus par les Correspondants Parc ou participé à leurs animations.

- **17 mars** : Opération de Nettoyage à Viarmes et Asnières-sur-Oise (opération communale coorganisée par la Correspondante Parc d'Asnières-sur-Oise)
- **8 avril** : Opération de Nettoyage à Luzarches (opération communale coorganisée par les Correspondantes Parc de Luzarches)
- **13 mai** : Plantations avec les habitants et animation compostage au sein du Jardin partagé de Coye-la-Forêt (avec les Correspondantes Parc de Coye-la-Forêt)
- **26 mai** : Fête de la Nature à Lamorlaye (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par l'un des Correspondants Parc de Lamorlaye)
- **3 juin** : Fête de la Nature à Précý-sur-Oise (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par les deux Correspondants Parc de Précý-sur-Oise)
- **10 juin** : Fête des mares à Verneuil-en-Halatte (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par la Correspondante Parc de Verneuil-en-Halatte)
- **24 juin** : Plantations avec les habitants au sein du Jardin partagé de Coye-la-Forêt (avec les Correspondantes Parc de Coye-la-Forêt)
- **8 septembre** : Journée des associations de Précý-sur-Oise (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par les Correspondants Parc de Précý-sur-Oise)
- **22 septembre** : Opération de Nettoyage à Fleurines (opération communale co-organisée par le Correspondants Parc de Fleurines)
- **22 et 23 septembre** : Fête du cheval à Lamorlaye (Stand Parc de promotion des randonnées équestres animé par deux Correspondantes Parc de Lamorlaye)
- **7 octobre** : Brocante et troc de plantes à Luzarches (Stand écocitoyen et troc de plantes organisés par les Correspondants Parc de Luzarches)
- **14 octobre** : Plantations avec les habitants au sein du Jardin partagé de Coye-la-Forêt (avec les Correspondantes Parc de Coye-la-Forêt)



Plantations au Jardin Partagé de Coye-la-Forêt avec les correspondantes Parc.

Programmes pédagogiques à destination des scolaires / Année scolaire 2017-2018

Calendrier : Septembre 2017 à juin 2018

Depuis 2006, le Parc accompagne les enseignants dans un projet annuel de sensibilisation permettant l'implication des élèves autour de 5 thématiques : l'eau, la forêt, le patrimoine historique, l'agriculture/jardinage et la biodiversité. Ces programmes s'adressent aux élèves de cycles 2 et 3 des écoles primaires.

Les programmes pédagogiques du Parc comportent plusieurs volets complémentaires :

- **Le « guide éducation »**, destiné aux enseignants, qui leur permet de prendre connaissance des actions pédagogiques mises en place par le Parc et d'inscrire leur projet de classe ou d'école au sein des programmes du Parc.
- **5 animations pédagogiques par classe**, choisies par l'enseignant en fonction de son projet. Chaque projet annuel s'articule autour de plusieurs temps d'animation et aboutit à la réalisation d'une production finale (exposition, pièce de théâtre, action sur le terrain, etc.).
- **Des outils de sensibilisation pour les élèves** : un livret thématique donné à chaque élève.
- **Des fiches pédagogiques et une mallette pour les enseignants** : 10 fiches sur l'eau, 10 fiches sur la forêt, 10 fiches sur le jardinage à l'école et 12 fiches sur la biodiversité sont proposées ainsi que des mallettes documentaires thématiques.
- **Une valorisation des projets menés par les classes** :
 - la réalisation d'un journal, « **le journal des Petits éco-citoyens** » rassemblant les articles écrits par les classes, distribué à tous les élèves et envoyé dans tous les établissements scolaires du territoire.
 - Deux journées d'échanges entre les classes participantes de CE2, CM1 et CM2, « **La Fête des petits éco-citoyens** » ont eu lieu les 14 et 15 juin à Orry-la-Ville. **Concernant les 7 classes de CP et CP-CE1 n'ayant pas pu bénéficier de la fête**, une demi-journée de restitution/valorisation a été organisée avec chacune d'entre elles au sein de leur école respective.

600 élèves ont participé aux programmes pédagogiques du Parc. 25 classes ont pu bénéficier de l'accompagnement du Parc soit 20 projets (certaines classes travaillant ensemble au sein d'un même projet d'école) de 12 écoles de 9 communes différentes (Chantilly, Coye-la-Forêt, Creil, Gouvieux, Lamorlaye, Luzarches, Orry-la-Ville, Plailly, Saint-Maximin). 40% des enseignants participaient pour la première fois à ces programmes.

Ces programmes sont très appréciés par les enseignants et chaque année, le Parc reçoit un nombre important de dossiers, 46 pour cette année 2017-2018. Pour des raisons financières mais aussi qualitatives, la commission « Communication-Sensibilisation » doit faire une sélection parmi ces dossiers. Ainsi, la cohérence du projet proposé par l'enseignant est analysée puis la priorité est donnée aux enseignants et aux écoles n'ayant jamais participé aux programmes pédagogiques.



COMMISSION

Communication - sensibilisation



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Inspecteurs de l'Éducation nationale et conseillers pédagogiques, structures éducatives partenaires du territoire, notamment les structures référentes (CPIE, CORIF, Picardie Nature, Office de tourisme de Senlis et Découverte Nature et Patrimoine)



CONTACT

Valérie MEMAIN



Sortie à la cavée du Gué dans le cadre des projets sur l'eau.

QUELQUES CHIFFRES

25

classes

600

élèves

143

demi-journées
d'animation

1

jardin pédagogique
créé

COÛT DE L'ACTION

58 527 €



COMMISSIONS

Toutes

CONTACT

Sylvie CAPRON

Information, formation et transfert de compétences

Calendrier : Janvier à décembre 2018

Dans le cadre de sa mission d'information, de formation et de transfert de compétences, le Parc a été amené à effectuer à la Maison du Parc, sur le lieu des différents organismes concernés ou sur le terrain, des formations et des présentations relatives au Parc, à ses enjeux et actions.

Le Parc réalise de nombreuses présentations et formations :

- Présentation du Parc à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- Présentation du Parc et de ses actions en matière de tourisme à l'Université de Picardie Jules Verne
- Présentation relative à l'inventaire des araignées du projet de réserve biologique domaniale en forêt d'Ermenonville avec l'Association des Entomologistes de Picardie et intervention sur la conservation des milieux ouverts pendant la visite de site lors du deuxième séminaire Entomologique des Hauts-de-France
- Présentation des actions en faveur de la préservation du réseau de landes d'Ermenonville pour des étudiants en BTS gestion forestière de Pierrefonds
- Accompagnement de France 3 pour la réalisation d'un reportage sur les landes d'Ermenonville
- Présentation de l'action en faveur des continuités écologiques menée avec la SNCF en Forêt de Chantilly lors d'une visite de terrain organisée par la CCI Oise sur le thème « Concilier biodiversité et activités économiques : la mise en œuvre opérationnelle »
- Présentation des actions en faveur du patrimoine géologique du Parc lors de la deuxième journée du patrimoine géologique francilien
- Accueil au Parc d'une vingtaine d'étudiants en Master « Développement des territoires, aménagement et Environnement » de Université d'Artois, qui durant 4 jours ont travaillé sur les sujets suivants : un diagnostic des circuits courts alimentaires dans les 27 communes de l'extension, la filière bois locale, la filière cheval – loisirs, un schéma de vocation des ballastières de la vallée de l'Oise
- Accueil d'un étudiant de première année de Bachelor en gestion et protection de la nature pendant 2 semaines sur un sujet relatif aux continuités écologiques
- Visite découverte des prairies de la vallée de la Thève pour les propriétaires de chambres d'hôtes et gîtes marqués Parc
- Présentation du Parc aux étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine
- Présentation du Parc auprès de la licence pro « Management des collectivités territoriales » de l'IUT de Creil
- 4 sessions d'1/2 journée de formation au WebSig du Parc pour 7 communes et pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et pour le SIECCAO
- Rédaction d'un article sur les clôtures dans les continuités écologiques du Parc pour la revue « Espaces Naturels » de l'Agence Française pour la Biodiversité.
- Présentation des actions du Parc en gestion différenciée dans le cadre de la journée d'information sur « Aménagements et gestions favorables à la biodiversité » organisée par le URCPIC de Picardie à Plailly.
- Information sur les actions du Parc en matière de gestion différenciée et fleurissement à Béthisy-St-Pierre
- 7^{ème} rencontre technique sur la gestion écologique des espaces verts à Senlis et Crépy-en-Valois dans le cadre des journées organisées conjointement avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et le PNR du Vexin français.

Enfin, le Parc s'investit particulièrement dans les travaux de la Fédération des Parcs suivants :

- Commission Charte et syndicats mixtes
- Commission biodiversité et gestion de l'espace
- Commission communication

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

8

présentations

7

formations

Le territoire du Parc

QUELQUES CHIFFRES

60 000

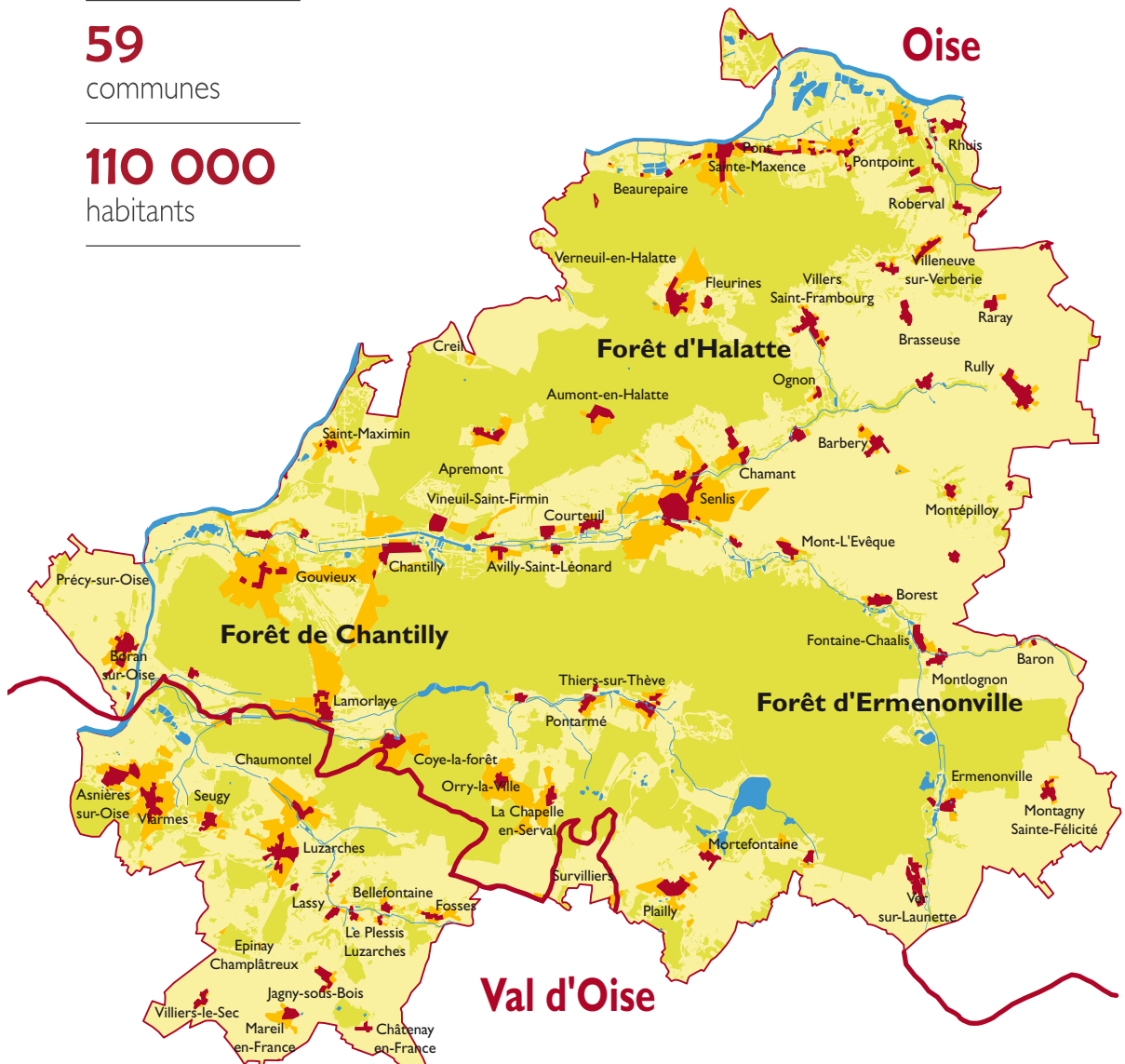
hectares

59

communes

110 000

habitants



Apremont • Asnières-sur-Oise • Aumont-en-Halatte • Avilly-Saint-Léonard • Barbery • Baron • Beaufort • Bellefontaine • Boran-sur-Oise • Borest • Brasseuse • Chamant • Chantilly • Châtenay-en-France • Chaumontel • Courteuil • Coye-la-Forêt • Creil • Épinay-Champlâtreux • Ermenonville • Fleurines • Fontaine-Chaalis • Fosses • Gouvieux • Jagny-sous-Bois • La Chapelle-en-Serval • Lamarlaye • Lassy • Le Plessis-Luzarches • Luzarches • Mareil-en-France • Mont-L'Évêque • Montagny-Ste-Félicité • Montépilloy • Montlognon • Mortefontaine • Ognon • Orry-la-Ville • Plailly • Pont-Sainte-Maxence • Pontarmé • Pontpoint • Précy-sur-Oise • Raray • Rhus • Roberval • Rully • Saint-Maximin • Senlis • Seugy • Surveilliers • Thiers-sur-Thève • Verneuil-en-Halatte • Ver-sur-Launette • Viarmes • Villeneuve-sur-Verberie • Villers-St-Frambourg • Villiers-le-Sec • Vineuil-Saint-Firmin

Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - BP 6 - 60560 ORRY-LA-VILLE
Tél. 33 (0)3 44 63 65 65 - Fax : 33 (0)3 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr



* ile de France

